COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 4 avril 2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 19

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON (à partir de la question n°3) Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES (à partir de la question n°7) et Mme Hélène LEBLANC, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 7

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à Monsieur Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. René MAGNON ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

Absent et non représenté : 1

M. Cyril CAMU.

M. Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : *Mes chers collègues, on s'installe, je pense que nous allons avoir quelques retards avec Jérémy et Lydia qui travaillent et qui vont arriver après les premières délibérations. Je vais donner les procurations. [lecture des procurations]*

Avant d'ouvrir ce conseil, ce soir nous prendrons le temps qu'il faut puisque c'est un vote important dans l'année, puisque c'est le vote du budget et il y a quand même pas mal de choses à vous dire. C'est Monsieur DEBEVER qui va beaucoup parler aujourd'hui. Et je vais écouter attentivement ce que l'on a débattu, redébattu et évoqué en plusieurs séances pour monter ce budget 2024 qui vous allez le voir est un budget très ambitieux avec encore des records d'investissements, puisqu'on est une des rares communes du littoral qui a un budget d'investissement qui dépasse notre budget de fonctionnement, et largement.

Petite note sympathique avant de démarrer ce Conseil municipal, René, merci pour le cadeau avec Franck HELE. Vous avez pu admirer sur le guéridon à l'entrée le tableau qui siégera dans la petite salle de réunion, à côté de la salle du Conseil. Vous connaissez tous Amédée BAUDIT, vous êtes tous allés à l'école avec lui. C'est de l'École des Beaux-arts de Bordeaux, donc c'est plutôt très sympa. C'était une boutade bien sûr. Ce célèbre peintre s'est rendu à Lacanau à 6 reprises et il a immortalisé l'étang, l'île des Boucs où on est en train de faire quelques travaux sympas sur sa maison, et les marais du XIXème siècle, donc ce sont des choses qui nous touchent au cœur.

Donc merci René et merci Franck pour ce beau cadeau à la commune qui reste dans le patrimoine. Après avoir écrit plus de 10 livres sur l'histoire qui vont rester justement à Lacanau, vous continuez le travail René, et je sais que vous êtes encore devant votre ordinateur pour nous raconter l'histoire de Lacanau. Merci pour tout et merci pour ce beau cadeau.

Je reviens rapidement sur les événements. Il y avait Scènes croisées à la salle L'Escoure. Alors on a bien dansé et on a bien fêté, n'est-ce pas Cyril ? Ce sont la Moutchica et Ondes qui ont gagné ce concours avec la Rock School Barbey, donc c'était plutôt sympa. Nous avons aussi eu une superbe représentation au théâtre des Salinières et une belle soirée Canaulito des années 80. Ça c'était pour le côté culturel et festif.

Rapidement un point de travaux avant d'attaquer ce Conseil. Sur les travaux de renouvellement de réseau, vous avez vu qu'il y en a beaucoup et qu'on embête beaucoup de monde, mais ce sont des réseaux qui sont très anciens. On est sur la rue Châteaubriant et la rue de Lafontaine avec un renouvellement qui est en cours de finition et on reprendra les enrobés par la suite. La rue Pagnol, la rue Voltaire, la rue Mistral, on est sur des réseaux qui ont plus de 60 ans. Donc début des travaux en cours, achèvement des travaux dans 2 semaines. La rue Berlioz, la rue Ravel et la rue Scotto, vous vous doutez bien qu'on y va et on y va gaiement sur nos budgets Eau et Assainissement, et on en reparlera tout à l'heure d'ailleurs au cours du vote du budget.

La liaison douce, vous avez vu que ça accélère. On est bien sur le calendrier et on est même plutôt très en avance puisque fin mai on devrait rendre aux canaulais toute l'accession à ce bel endroit et finalement on va peut-être avoir un petit mois d'avance. Le parking est en cours de réalisation. Vous savez tous que le 24 et le 25 dans la nuit vous serez peut-être réveillés puisque les machines vont rentrer en fonction pour goudronner depuis les Pompiers jusqu'au bout de la jetée pour finir ces travaux, et je regarde déjà comment on fonctionne depuis l'entrée de la ville jusque là-bas. Je vois les canaulais faire du vélo, marcher, se croiser et puis surtout avoir le sourire aux lèvres de pouvoir circuler en toute sécurité sur des déplacements qui sont plutôt décarbonés, donc c'est plutôt sympa.

On a quelques réserves aussi reprises sur la Route de Bordeaux, sur l'avenue du Lac, je viens de vous l'énoncer. Le port est en cours d'achèvement. Il y a déjà des gens qui se sont accaparé les installations même si elles ne sont pas ouvertes, mais il y a un certain empressement. Donc on n'a plus que les assises en bois à mettre sur les pierres, les corbeilles, les pontons, et vous avez vu de nombreux arbres aujourd'hui. Et c'est vrai que j'étais un peu contrarié, et je crois que je ne suis pas le seul, par des grands chênes centenaires qui ont été coupés sur un terrain privé, donc le Maire n'a pas la main. Je n'ai pas été accusé de ça, mais c'est vrai que ça fait un peu mal au cœur quand ce sont des chênes de 140 ou 150 ans, mais le Maire n'a pas tous les pouvoirs et on ne peut pas tout empêcher.

Donc c'est vrai que ça fait un petit vide quand je vois le tas de bois qui est à l'entrée de la ville sur le rond-point, bon il va servir de bois de chauffage aussi, mais c'est vrai que de voir disparaitre ces arbres-là, ça me fait penser quand même qu'on a planté dans le centre-bourg à travers les parkings naturalisés mais surtout les 2km, on a presque 200 arbres qui ont été plantés et plus de 13 000 végétaux, donc on est aussi dans ces silos de rafraichissement sur le bourg et on continuera à planter des arbres, mais dans 150 ans on ne sera pas là pour les voir même s'ils ont déjà de hautes tiges. Mais ceux qui ont été

coupés, c'est vrai que ça fait un peu mal au cœur de voir partir ce bois qui était à l'entrée de la ville et marqueur de notre identité forestière. Je suis moins triste quand on coupe des pins, et c'est plutôt du travail de sylviculteur, que ces grands chênes qui mettent longtemps à pousser.

Les pergolas sur les Allées Ortal ont été terminées, on n'a plus que les bâches à mettre et quelques petits équipements. Et je suis allé voir les essais d'éclairages samedi soir et c'était tout à fait magnifique. Donc un bel éclairage qui va arriver, la personne qui s'occupe de la lumière viendra les régler la semaine prochaine. Donc l'aménagement se poursuit, cet après-midi j'ai validé aussi quelques sujets sur la renaturation de la Sud. C'est plutôt un beau chantier qui avance aussi dans les temps, donc on peut déjà se contenter de cette entreprise qui réalise ces travaux, et bien sûr au fil du temps on les observe à l'œuvre et je remercie les élus qui surveillent tous ces travaux.

On a aussi Hervé terminé les travaux sur l'ouvrage, les têtes sont terminées et tant mieux, parce qu'avec ce qui nous est arrivé hier, on peut le souligner et on n'a rien à cacher, on a quand même été attaqué par les gros coefficients avec les grandes marées d'hier. Alors on est dans l'hiver la commune qui a sûrement été la moins attaquée, mais quand on voit les 60 cm de sable qui sont partis sur la grande marée hier matin et sur la grande marée hier soir, on était sur des coefficients de 114 avec du vent et avec des vagues conséquentes. Mais on est au mois d'avril, donc ça continue. Au mois d'avril il faut toujours s'adapter, donc on reviendra sur la plage de repli réétaler du sable parce qu'il y en a quand même pas mal qui est parti avec ces gros coefficients, mais notre enrochement et notre protection elle n'a pas bougé, donc c'est plutôt très sympa.

Et on continue le travail et je fais un parallèle, puisqu'on a lancé avec un bureau d'études l'ouvrage 2050-2100, donc on aura avant la fin de l'année j'espère des propositions qui émaneront du dialogue compétitif entre les entreprises qui seront retenues pour inventer un ouvrage qui s'intégrera et qui sera bien sûr efficace, avec la date de durée de fin d'ouvrage et tout ce qui pourra nous amener à prendre une décision.

En parallèle, je travaille au sein du Comité national trait de côte, c'est la 3ème réunion à Paris sur ces sujets, et on peut se féliciter au cours de la réunion de la semaine dernière où on a présenté le plan partenarial d'aménagement de cette commune, que les propositions que l'on a faites et qui seront peut-être intégrées dans le projet de loi de Finances 2025, pour financer justement ces ouvrages. Et la proposition que nous avons faite a été intégrée au questionnaire et c'est elle qui a été la plus plébiscitée, c'est-à-dire de taxer une partie des plateformes touristiques. Moi je ne crache pas dessus, ils nous ont fait connaître et ils font plutôt du bien à nos propriétaires pour louer leurs biens, mais ce sont des entreprises qui ont peu finalement de salariés en France et qui dégagent des sommes énormes, donc leur prendre un peu d'argent pour financer nos stratégies, c'est une stratégie gagnant-gagnant.

Donc cette proposition que j'avais faite a été retenue dans le questionnaire, et quand j'en ai parlé samedi puisque nous avons rencontré avec Adrien le ministre du Budget au Bouscat, il a trouvé l'idée bonne, mais j'ai bien peur qu'il partage la recette. Donc il m'a dit « oui c'est une bonne idée », et puis il m'a dit « moitié moitié », mais moitié moitié ça pourrait suffire pour financer les stratégies, et en particulier la nôtre qui est très en avance. Et vous savez qu'au sein du Comité national de trait de côte, Lacanau est la commune-modèle qui sert justement avec le CEREMA et le Grand Paris à calculer comment on pourra dans le futur en France relocaliser et éprouver les dispositifs juridiques et techniques qui sont dans la loi Climat et Résilience.

Donc il reste aujourd'hui le volet financier à évoquer et on sait qu'on aura un futur ouvrage. Quand on a reçu le Préfet de Région il y a 15 jours avec Alain ROUSSET, le Président de la Région m'a bien fait plaisir en disant que Lacanau doit être protégée, en particulier sur ce kilomètre de foncier bâti. Le message est bien passé mais nous devons nous battre chaque jour et rester vigilants, et la prochaine réunion c'est le 22 mai à Paris, où on aura l'occasion encore de débattre de ces financements, et j'espère qu'on arrivera à nos fins, et c'est plutôt un financement intéressant puisqu'il ne tape pas fiscalement sur les administrés de la commune, mais ça ne sort pas non plus des caisses de l'État, donc c'est un dispositif intelligent par les temps qui courent et avec les dernières annonces qui nous ont été faites. Vous avez vu les milliards d'euros qu'il va falloir économiser sur le prochain budget, ça va être compliqué.

Sur le Front de mer je vous en ai parlé, vous avez aussi les grands mâts en bois et les bornes qui sont installés, on est en train de regarder et d'éprouver l'éclairage aussi, et les plans sont dessinés sur les panneaux d'information. La voie de circulation du parking va être rénovée en mars mais report au 15 avril car il est nécessaire d'avoir des conditions climatiques favorables. Ça c'est pour le parking Nord. Le patrimoine bâti, suite des travaux de rénovation de la façade ancienne de l'école de Lacanau-ville, on va lancer ça aussi, la régie à rénover, la porte en bois vous l'avez vue, et les huisseries seront

prochainement remplacées. Et la seconde phase de ravalement sera engagée au début du printemps ainsi qu'une rénovation partielle de la toiture.

On continue à entretenir notre patrimoine et à rendre ce bourg de plus en plus beau, et on le met en avant justement et ça incite aussi les administrés à le faire le long de cette voie, sur tout ce patrimoine avec ces villas qui sont marquées même dans le bourg de Lacanau-ville, pour continuer à avancer et de rendre ce bourg de plus en plus chaleureux.

L'école maternelle de Lacanau-Océan, on va intervenir en urgence mon cher Cyril, je ne développerai pas puisqu'on a une réunion vendredi matin. Il y avait quelques termites donc bien sûr on a pris les dispositions qu'il fallait très vite, donc on aura des interventions à faire dans les mois qui viennent. Et à Lacanau-ville on va remplacer aussi les jeux et l'ensemble du sol, et on travaille bien sûr sur le futur projet de l'école de Lacanau-ville, avec la désimperméabilisation de la cour, la rénovation, l'isolation du bâtiment, donc on est aussi dans ce travail.

Plan-plage du Moutchic, même si ça nous met parfois un peu en colère qu'on ne soit pas toujours écoutés, mais ça avance. On va démarrer le 15 avril avec l'entreprise SOGEA qui va changer le réseau d'eau qui est un très vieux réseau au Moutchic avant de commencer les travaux du plan-plage qui est mené avec la Communauté de communes, mais bien sûr nous sommes aux manettes sur ce projet-là. Donc c'est un projet qui va voir le jour après l'été. Nous avons d'abord effacé les réseaux dans le Moutchic. Vous avez encore des câbles-fils, des vieux réseaux, donc on va faire disparaître les réseaux. Vous savez que c'est un peu ma maraude ça, les fils et les câbles. Donc on continue, c'est la 18ème ou 19ème opération d'effacement des réseaux, donc c'est plutôt intéressant.

Ensuite après l'été, on va démarrer les travaux du plan-plage avec l'effacement des réseaux et on communiquera prochainement sur ce qui a été décidé puisque la DP est lancée, et on va pouvoir travailler dans l'été sur les premiers appels d'offres. Ensuite coupure d'eau opérée par SUEZ afin de mettre en service ce réseau bien sûr, mais on va d'abord placer les tranchées, tous les 45 compteurs à changer avec les 45 administrés qui habitent le long de cette rue, ça part des Bainasses et ça va jusqu'à la patte d'oie, donc il y a un gros travail à faire. Et puis on va organiser aussi ça puisqu'il y a des événements sportifs, donc on s'est calé pour laisser les voies de circulation à proprement dit, puisqu'on sera sur le côté commerce, sur la partie parking, donc on ne gênera pas la circulation, à part sur quelques moments où nous aurons besoin aussi de feux qui permettront d'alterner la circulation. Mais au Moutchic en semaine avant l'été, je ne pense pas qu'on soit embêtés.

Avant de démarrer l'ordre du jour, refaire un petit retour sur le Conseil municipal précédent. On a eu des échanges courtois, ça c'était plutôt bien passé, on avait eu un échange qui avait fait avancer la démocratie, mais je voudrais quand même revenir sur la prise de parole de Madame CROMBEZ qui nous demandait justement de pouvoir revoir le tableau des classements. Donc on a fait un véritable travail de recherche, on est en plein dedans depuis 2011 pour voir si toutes les voieries ont été intégrées. Mais sur le sujet qui nous a amené j'ai un petit commentaire dans le courrier qu'elle m'a envoyé le 3 avril, et je pense qu'elle n'a pas bien compris mes propos.

Donc ça ne nous coûte pas cher financièrement puisque sur le dossier on l'avait intégrée cette voirie et j'avais demandé au Tribunal de se décider, mais on n'avait pas défendu. Donc on n'a pas engagé de frais d'avocat, et j'avais dit à l'époque « on se rangera à la décision du Tribunal pour savoir si cette voie est publique ». Donc elle était privée, elle est sortie du patrimoine de la ville, et il n'y avait pas besoin dans ce cas-là puisqu'il y avait déjà un garage de construit, de devoir justement déclencher une enquête publique. Dans le travail de recherche que nous sommes en train de faire, effectivement s'il y a des voies qui n'ont pas été intégrées depuis 2011, à ce moment-là on aura l'obligation de lancer une enquête publique, mais sur ce sujet-là il n'y avait pas d'enquête publique à décider. Donc on vous tiendra au courant bien sûr de l'avancée de ce travail et on va relancer prochainement une petite étude sur le sujet.

J'ouvre mon dossier avec l'ordre du jour. Un secrétaire ou une secrétaire de séance ? Madame FRITSCH ? Je vous remercie.

Je vous demanderai de noter que la délibération numéro 3 est retirée de l'ordre du jour, il y a encore des tractations en cours, donc ce n'était pas nécessaire de la prendre ce soir, on la fera lors d'une délibération sur un Conseil extraordinaire ou on la fera sur le prochain Conseil municipal qui a lieu le 29 mai, mais il y a encore des détails à régler.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire introduit la séance.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. Le Maire, en vertu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Monsieur le Maire** : Vous avez entre les mains les décisions du Maire, y a-t-il des questions sur les décisions du Maire ?*

***M. MAS** : Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement sur une décision qui a été prise concernant conception-réalisation-organisation et tirs de feux d'artifice pendant la période 2024-2027 soirs de fêtes pour 168 000€, je soumets une idée. C'est de voir qu'aujourd'hui les feux d'artifice c'est bien, mais on connait aussi les risques par rapport à ça surtout dans nos secteurs. On est sur un secteur aussi innovant que ce soit au niveau du SCOP ça a mentionné, au niveau de la politique aussi, donc je soumets l'idée que demain on ait des drones pour certaines manifestations, qui sont peut-être aussi risqués parce qu'ils peuvent tomber, il peut y avoir un risque, mais en termes de feux il y a un peu moins de risques quand même, et en termes d'animation je peux vous assurer que c'est un véritable spectacle.*

***Monsieur le Maire** : Alors ça a été un vrai débat de la majorité, sauf que quand on demande des devis, ce n'est pas marchand, parce que là c'est sur 4 ans vous avez compris que c'est un accord-cadre c'est un marché à bons de commande sur 4 ans, et c'est pour ça que la somme est élevée. On va laisser descendre un peu les prix parce que les premiers devis qui sont arrivés, on va faire un drone dans l'année, mais on ne fait plus de feux d'artifice.*

Donc c'est vrai que c'est super intéressant puisque j'ai assisté à ce spectacle et on en voit sur YouTube, ce sont des choses très intéressantes et j'espère qu'ils vont être un peu moins gourmands à l'avenir parce que seules les communes très riches aujourd'hui font un spectacle de drones mais on n'est pas à la même hauteur, et j'espère que dans le futur on pourra y avoir accès parce que c'est le triple que quand on fait un feu d'artifice, parfois le quadruple, on était à 50 000€.

Donc comme nous avons une grande ville avec des feux d'artifices partout, ça ne se fera pas pour cette année, puisque vous savez qu'un marché-cadre ou un accord-cadre on peut le dénoncer. On le prend pour 4 ans donc on est obligé de bloquer cette somme. C'est une très bonne idée mais c'est une idée qui coûte très cher et on sait qu'en termes de mesures de sécurité, c'est beaucoup plus compliqué qu'un feu d'artifice, puisque c'est assimilé à la même chose que la Patrouille de France.

PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2024

***Monsieur le Maire** : Le procès-verbal du 13 mars 2024, mes chers collègues, y a-t-il des commentaires ? Je dois considérer qu'il est adopté ? Je vous remercie.*

PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2024

N° DL10042024-01 : Habilitation du Maire à signer un protocole d'accord transactionnel

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur et Madame ROUSSEAU sont les propriétaires des parcelles cadastrées DA 241 et DA 242 situées au 21 Chemin de Curat à LACANAU.

Monsieur et Madame MANDOU ont construit un mur de clôture et un garage sur la parcelle contigüe cadastrée DA 244.

Par une requête introductive d'instance enregistrée le 20 juin 2023, Monsieur et Madame ROUSSEAU ont saisi le Tribunal administratif de Bordeaux.

Monsieur et Madame ROUSSEAU ont également assigné les époux MANDOU devant le Tribunal judiciaire de BORDEAUX le 19 juillet 2023.

Parmi les constructions en litige, figure donc un mur d'une hauteur de 2 mètres réalisé initialement sans autorisation d'urbanisme, mais régularisé dans le cadre d'une demande de permis de construire délivrée le 18 décembre 2017.

La seconde construction contestée est un garage qui a été édifié à la suite du permis de construire délivré par la commune de LACANAU le 18 décembre 2017.

Monsieur et Madame ROUSSEAU considèrent que le garage ne respecte pas la hauteur indiquée sur le permis de construire, notamment au regard de la cote du terrain naturel.

Il ressort de la fiche de récolement établie le 27 octobre 2022 par la Commune de LACANAU, que la hauteur du garage à la gouttière est de 3,26 m et de 4,05 m, au lieu de 3,10 m.

Il apparaît également à la lecture de cette fiche que la porte de garage a été remplacée par un volet roulant PVC.

C'est dans ce contexte, sous l'égide de Monsieur Hervé DUPLAINE, Médiateur désigné par le Tribunal Administratif de BORDEAUX selon ordonnance du 11 juillet 2023, que les parties se sont rapprochés et ont convenues au bénéfice de concessions réciproques, des modalités d'un règlement amiable, global, et définitif du présent litige.

Le présent protocole a été établi conformément à l'article L.423-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration et à la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits (circulaire PRMX 1109903 C publiée au JORF n° 0083 du 8 avril 2011 – page 6242).

Bien que s'agissant en réalité d'un conflit de voisinage, la commune est partie au protocole dans la mesure où c'est une autorisation d'urbanisme et une construction qui sont à l'origine du litige.

Les engagements de la commune sont les suivants :

- Procéder à une visite de récolement sur site à l'issue des travaux réalisés par M. et Mme MANDOU dans le cadre d'un permis de construire modificatif, dans un délai de trois mois à compter de la réception de la déclaration attestant de l'achèvement des travaux,
- Communiquer aux époux MANDOU et aux époux ROUSSEAU la fiche de récolement qu'elle établira dans les quinze jours de la visite de récolement.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 selon lequel « *Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune* »,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique qui s'est réunie le 2 avril 2024 ;

Monsieur le Maire : *Voilà où j'en suis arrivé aujourd'hui, à signer les protocoles, je suis le médiateur presque de la République. Alors on avait sur cette affaire bien sûr un médiateur, ça nous évite d'aller au tribunal. Ce sont des choses très lourdes pour les services et qui nous font perdre beaucoup de temps, même si parfois ça pourrait être un problème civil et normalement entre voisins on n'a pas à s'en mêler, sauf que là c'est par rapport à un permis de construire qui a été signé par la commune.*

Donc vous avez dans la délibération les actions qu'a fait la ville avec la fiche de recollement par la commune sur la hauteur de ce garage et de ce litige, avec des attaques d'un côté et de l'autre. Les consorts ROUSSEAU sont attaqués, les consorts MANDOU aussi ont initié une procédure. Donc au bout d'un moment, on a juste souhaité que le Tribunal administratif puisse désigner un médiateur pour que ces gens s'entendent, mais nous devons être ceux qui signent ce protocole d'accord entre les consorts ROUSSEAU et les consorts MANDOU, et la commune de Lacanau.

Vous avez le détail de ces choses qui me crispent un peu, donc il ressort aujourd'hui dans ce protocole le fait qu'on pourra régulariser et que cet accord qui est soumis aujourd'hui, il est là aussi pour approuver

les termes de ce protocole, conclure avec les belligérants et la commune de Lacanau et m'habiliter à signer un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur et Madame ROUSSEAU et Monsieur et Madame MANDOU d'autre part. Donc je remercie bien sûr les services qui ont mobilisé beaucoup de temps pour cet accord et merci aussi quand même le médiateur Hervé DUPLAINE qui a réussi et je peux vous dire que la dernière réunion était plutôt tendue, mais il a réussi à accrocher le protocole d'accord.

Alors il n'est pas encore signé mais aujourd'hui vous êtes là pour m'autoriser à signer et j'espère que je n'aurai pas à revoir ce genre de procédure qui est un peu désagréable pour tout le monde et qui mobilise beaucoup de temps sur les RH. Avez-vous des commentaires à faire sur ce protocole et sur cette procédure sur un conflit entre voisins qui a assez duré ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel à conclure avec Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU et Madame Ghislaine ROUSSEAU d'une part et Monsieur Stéphane MANDOU et Madame Pascale MANDOU d'autre part.

ARTICLE 2

HABILITE Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU et Madame Ghislaine ROUSSEAU d'une part et Monsieur Stéphane MANDOU et Madame Pascale MANDOU d'autre part.

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 24 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean Yves MAS et Mme Hélène LEBLANC.

M. Jérémy BOISSON est absent.

Mme Lydia LESCOMBES est absente.

N° DL10042024-02 : Autorisation accordée à la SCI SMF de déposer une demande d'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle A 1915 - Peymelinguey

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°7 du PLU de la commune de Lacanau adopté le 11 mai 2017, pour le secteur du Montagnol-Est prévoit l'aménagement d'une zone de développement mixte : habitat, commerces, activités, loisirs en entrée de ville de Lacanau-ville.

Un projet, dénommé RETAIL PARK, est porté par la SCI SMF, sur cette OAP. Pour pouvoir le réaliser, la réalisation d'un défrichement est nécessaire. Ce défrichement aura pour conséquence de changer la nature du sol et nécessite de prévoir des compensations zone humide et espèces protégées.

Ainsi, dans le cadre de la démarche Eviter – Réduire – Compenser (ERC), il s'agit de compenser les effets du projet sur l'environnement qui ne peuvent pas être ni évités, ni réduits.

Au regard de l'ensemble de ses caractéristiques, la parcelle communale cadastrée section A n° 1915, qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier, a été identifiée pour permettre cette compensation. Pour les besoins de compensation cumulés, une autorisation de défrichement est nécessaire afin de rouvrir le milieu dans le but de reconstituer une zone humide propice à l'accueil d'espèces protégées, caractérisée par une prairie et des landes humides.

Lors d'une réunion avec les services de l'Etat, il a été précisé que le site de projet est concerné au titre du défrichement pour uniquement 8 380 m². Il a été ajouté que, sur le site de compensation, la demande d'autorisation de défrichement pourra être réduite à ce qui ne relèvera plus d'un boisement et que si une entité de 20 mètres de large minimum est maintenue à l'état boisé, elle n'est pas à déclarer dans la demande d'autorisation de défrichement.
Ainsi, le défrichement porterait sur une superficie de 35 600 m² (contre 57 474 m² initialement) sur une superficie totale de la parcelle de 78 936 m².

La demande d'autorisation de défrichement doit être précédée d'une délibération du Conseil municipal approuvant cette demande et autorisant la SCI SMF à la déposer auprès de Monsieur le Préfet.

Par délibération n°DL13032024-04 en date du 13 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé la SCI SMF à déposer cette demande d'autorisation de défrichement pour une superficie de 57 474 m². Désormais, cette superficie est ramenée à 35 600 m².

Aussi, il y a lieu de délibérer à nouveau pour modifier la superficie à défricher.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code forestier et notamment les articles L341-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal n°DL13032024-04 en date du 13 mars 2024,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 2 avril 2024,

Monsieur le Maire : *C'est un dossier que vous avez déjà vu, c'est un dossier qui a été évoqué avec les services de l'État il y a très peu de temps et la DTM forêt a laissé apparaître qu'on avait besoin de bien moins de mètres carrés et de compensation. Donc l'État a décidé de nous accompagner et de faire les choses bien, et on connaît le Monsieur de la DTM forêt, il nous a aidé sur ce dossier, et vous voyez que le défrichement porte sur une superficie de 35600 m² et c'était 55 474 m² sur la délibération du 13 mars 2024 où nous avions bien sûr voté cette délibération.*

Donc aujourd'hui on est là pour abroger et remplacer la délibération du Conseil du mois de mars, mais aussi approuver la demande d'autorisation de défrichement sur cette partie de 35 600 m². Si vous vous rappelez bien le projet, vous avez les plans derrière, c'est l'extension de la zone Super U sur Retail Park. Ce projet s'appelle pour des commerces annexes, du logement et des parties ludiques. Y a-t-il des commentaires sur cette délibération que nous avions déjà eue mais où on a réduit le périmètre à défricher ?

M. MAS : *Je m'abstiendrai sur cette délibération.*

Monsieur le Maire : *D'accord. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ABROGE et REMPLACE la délibération du Conseil municipal n° DL13032024-04 en date du 13 mars 2024.

ARTICLE 2

APPROUVE la demande d'autorisation de défrichement sur une partie de 35 600 m² de la parcelle cadastrée section A n°1915 dans le cadre du projet d'aménagement de l'OAP n°7 – RETAIL PARK.

ARTICLE 3

AUTORISE la SCI SMF à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1915 dans le cadre du projet d'aménagement de l'OAP n°7 – RETAIL PARK.

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.

Délibération adoptée.

POUR : 23 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Hélène LEBLANC.

ABSTENTION : 1 M. Jean Yves MAS.

M. Jérémy BOISSON est absent et arrive en fin de vote à 19h20.

Mme Lydia LESCOMBES est absente.

N° DL10042024-03 : Acquisition des parcelles cadastrées section DH n° 50 et n° 3929 appartenant à Monsieur Christian FRANCOIS

DELIBÉRATION REPORTÉE

N° DL10042024-04 : Approbation des comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les comptes de gestion du budget principal et de ses huit budgets annexes ont été transmis par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après comparaison avec les écritures de la comptabilité de la Ville, il apparait que Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les documents sont consultables par les conseillers municipaux auprès de la Direction des finances de la Ville, à compter de la date de convocation.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 3 avril 2023,

M. DEBEVER : *Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement début de notre grosse séquence financière. J'ai compris qu'il fallait être rapide mais en étant complet, le challenge ne sera pas forcément facile. Cette première délibération est assez simple, c'est ce qui précède le vote du compte administratif, c'est l'approbation du compte de gestion qui est le travail du Trésorier public.*

Pas beaucoup de commentaires à faire si ce n'est que ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Pas de commentaire supplémentaire.

Monsieur le Maire : *Des remerciements aux services bien sûr car on n'a pas été retoqués, et bien sûr au Ministre des Finances. Y a-t-il des commentaires à faire sur l'approbation de ces comptes de gestion ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les comptes de gestion du Comptable Public du budget principal et des huit budgets annexes, pour l'exercice 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 25 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Hélène LEBLANC.

Mme Lydia LESCOMBES est absente.

N° DL10042024-05 : Approbation des comptes administratifs 2023 : budget principal et budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping », « forêt » et « lotissement »

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'état des réalisations du budget principal et des budgets annexes s'établit comme suit (en euros) :

BUDGET PRINCIPAL		
	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	14 800 891.46€	1 028 956.54€
Recettes	13 441 721.20€	1 239 924.00€
Fonctionnement		
Dépenses	12 835 365.60€	
Recettes	16 132 407.84€	

BUDGETS ANNEXES		
TRANSPORTS	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	24 570.00€	

Recettes	69 769.75€	
Fonctionnement		
Dépenses	144 441.81€	
Recettes	189 714.87€	

EAU	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	392 749.51€	1 064 694.29€
Recettes	351 933.43€	
Fonctionnement		
Dépenses	200 176.80€	
Recettes	1 379 010.96€	

ASSAINISSEMENT	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	1 941 512.17€	38 890.70€
Recettes	895 168.93€	985 000.00€
Fonctionnement		
Dépenses	705 808.79€	
Recettes	1 282 723.95€	

PARKINGS	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	164 605.27€	141 532.16€
Recettes	558 724.83€	
Fonctionnement		
Dépenses	964 234.45€	
Recettes	1 993 543.50€	

CAMPING	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	178 346.60€	143 300.00€
Recettes	397 024.20€	
Fonctionnement		
Dépenses	342 246.89€	
Recettes	630 838.88€	

GOLF	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	88 324.94€	
Recettes	46 593.83€	
Fonctionnement		
Dépenses	348 507.63€	
Recettes	636 366.50€	

FORET	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	46 556.15€	25 189.36€
Recettes	66 523.48€	
Fonctionnement		
Dépenses	187 503.35€	

Recettes	233 010.35€	
LOTISSEMENTT	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	14 493.75€	
Recettes		
Fonctionnement		
Dépenses	0	
Recettes	0	

VU les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestions de l'exercice 2023 dressés par le comptable ;

VU le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2023 ;

VU le tableau de synthèse des réalisations de l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 3 avril 2024 ;

CONSIDERANT la désignation du président de séance avant l'approbation des comptes administratifs et le fait que le Maire s'est retiré au moment du vote.

M. DEBEVER *: Donc sur le compte administratif 2023 qui en fait est le résultat de l'année écoulée avec les chiffres arrêtés définitifs. Déjà pour ce qui est des grands ratios financiers, on va vous mettre à l'écran un premier tableau. Vous connaissez ce graphique maintenant, c'est le graphique principal qui recouvre à la fois les évolutions de nos dépenses de fonctionnement et nos recettes de fonctionnement, et le différentiel entre les 2 créant évidemment l'épargne brute qui vous le savez nourrit l'autofinancement en investissement.*

Ce qu'on peut noter sur cette année 2023 comme vous le voyez, c'est qu'on finit finalement à un niveau d'épargne brute à peu près similaire à celui de 2022, ce qui n'était pas forcément gagné d'avance, souvenez-vous du contexte du vote du budget 2023 quand on prenait de plein fouet la crise inflationniste. Donc on va voir comment le résultat est finalement assez satisfaisant et nos 2 courbes gardent un parallélisme précieux.

Pour les éléments de ratio, concernant le taux d'épargne il suit un peu la même logique, donc on est aujourd'hui à 21% de taux d'épargne, ce qui est très important. Souvenez-vous dans les objectifs annuels qu'on s'est fixés en début de mandat c'était 15%, donc là on est largement au-dessus de notre objectif et tant mieux.

Ensuite petit point sur le niveau de la dette puisque nous avons mobilisé en 2023 de l'emprunt de façon assez conséquente comme vous pouvez le voir, c'est la jauge donc vous avez la plus à droite qui était liée évidemment à un important programme d'investissement, mais vous voyez que cela nous amène à une capacité de désendettement, c'est-à-dire la soutenabilité de la dette à 4,6 ans, donc évidemment très loin des seuils de vigilance ou d'alerte qui sont de 10 et 12 ans. Et surtout on est encore à s'éloigner de notre objectif de fin de mandat qui est de 8 ans, ce qui permet de pouvoir continuer à utiliser ce levier dans les mois à venir.

Si on veut rentrer un peu plus dans le détail concernant l'analyse de la section de fonctionnement, tout d'abord sur les recettes qu'est-ce qu'on peut en ressortir ? Eh bien d'abord ces recettes ont été en progression assez forte, pratiquement 3%, et ça s'explique par plusieurs raisons. D'abord les produits des services qui augmentent de 6,4% sous l'effet de l'évolution par exemple des tarifs, en particulier des activités commerciales. Vous vous souvenez qu'on avait décidé de leur appliquer une évolution liée à l'inflation, donc mécaniquement ça se traduit par une hausse. Et on a des phénomènes qui sont plus conjoncturels comme le rattrapage des retards d'encaissement que nous avions sur les droits de navigation sur le lac.

Et on peut noter aussi, même si le chiffre est symbolique, néanmoins le décollage de notre stratégie de vente de produits de la gamme Jamais comme ailleurs, donc c'est logique de merchandising qu'on souhaite développer. Les impôts et taxes ont augmenté de 4,7% tout en ayant maintenu un taux sur la taxe foncière inchangé, ça fait 7 ans que nous sommes dans cette logique, ce sont principalement les bases qui expliquent cette évolution qui était importante en 2023 puisque liée à l'inflation qui était je le rappelle de 7,1%.

Concernant les participations et les subventions reçues, là on est plutôt sur des baisses qui s'expliquent avec des contre-flux, en particulier avec la Caisse d'allocations familiales où les participations sont plus faibles, parce que c'est lié évidemment à l'évolution du mode de gestion de la crèche à Lacanau-ville. Pour ce qui est de la dotation en général, le fonctionnement de la DGF, donc ce que nous envoie l'État en termes de soutien à notre fonctionnement, il est stable. C'était prévu comme ça et ça s'est confirmé, c'est le cas déjà depuis plusieurs années.

Pour ce qui est des autres produits de gestion courante, on a une augmentation de 5,4% de ces recettes, liée en particulier à l'une des mesures prises dans le plan anti-inflation souvenez-vous, qui était d'augmenter le reversement du budget parking sur le budget principal. Donc il a été effectué à hauteur de 105 000€, ce qui porte la contribution du budget parking à 450 000€, ce qui commence donc à être une somme tout à fait importante pour notre budget principal. On peut noter aussi les produits exceptionnels liés à des produits de cessions d'immobilisation à hauteur d'un demi-million d'euros.

Tout ça nous amène au camembert que vous avez à l'écran qui est la répartition de nos différentes recettes. Pas de surprise évidemment, les impôts et taxes on le sait maintenant depuis plusieurs années, c'est la part principale de ces recettes.

Concernant les dépenses, elles ont également augmenté mais à hauteur de 3,1%, donc c'est pour ça qu'on a ces 2 courbes de dépenses et recettes qui évoluent quasiment au même rythme. Les charges à caractère général ont augmenté de façon assez importante, 7,8%, et les raisons vous l'imaginez sont évidemment liées à l'inflation. Le poste Energie a fortement augmenté comme on pouvait le craindre, néanmoins beaucoup moins que prévu au moment du budget puisqu'on est sur une augmentation de 100 000€ et nous avions prévu plutôt une dégradation de 250 000€.

La raison de ce différentiel c'est principalement l'impact réussi de notre plan de sobriété que nous avions présenté en décembre 2022 et qui s'est traduit, alors l'estimation est toujours un peu compliquée à faire précisément, mais on peut estimer qu'on est entre 100 et 140 000€ d'économisés grâce à ce plan qui se traduit par l'isolation renforcée de nos bâtiments, par la gestion attentive de notre chauffage, les services et les élus ont eu parfois un peu froid cet hiver, bien évidemment l'extinction de l'éclairage nocturne sur une tranche horaire durant la nuit, et également un certain nombre d'autres mesures liées par exemple au changement de tout ce qu'on appelle le relamping, de tous les luminaires internes des bâtiments et le passage en LED.

Autre élément qu'on peut évoquer, c'est le contrat de délégation de service public de la crèche qui a généré pour le coup un surcoût, mais encore une fois c'est compensé par des baisses, on va le voir, en matière de ressources humaines. On peut aussi évoquer des coûts supplémentaires en matière de surveillance des plages. Alors vous savez que c'est une prestation qui nous est refacturée par la Communauté de communes à hauteur de 70 000€ qui sont liés spécifiquement au fait d'avoir rallongé la durée des surveillances, surtout en début et en fin de saison. Voilà ce qu'on peut dire sur les dépenses à caractère général.

En termes de frais de personnel, c'est une bizarrerie qui est encore une fois très explicable puisque les frais de personnel baissent même de 0,5% ce qui peut paraître assez étonnant, mais c'est principalement dû à l'impact du changement de mode de gestion de la crèche, puisque là pour le coup autant on a vu beaucoup de coûts complémentaires dans les autres postes, mais là ça génère une baisse de 369 000€ en ressources humaines. Et en parallèle on a des évolutions plus classiques liées à l'évolution de carrière des agents. Il y a aussi eu la mesure au 1er juillet du point d'indice qui a évolué de 1,5%, donc ça nous amène à un coût supplémentaire de 340 000€, d'où l'explication de la légère baisse.

Pour ce qui est des autres charges de gestion, elles progressent de 117 000€ et quelques, principalement liées à la subvention du CCAS qui a un peu augmenté. Également la contribution au budget annexe transport, on a été sur une année où il a été nécessaire de l'augmenter un petit peu aussi, et puis vous avez la charge exceptionnelle de pratiquement 12 000€ liée à la liquidation du SIVU voirie, une affaire qui traînait depuis des années.

Enfin les frais financiers augmentent cette année, pas encore énormément en 2023 avec 46 000€, mais il y a un frémissement qui est lié bien sûr aux premières échéances des prêts que nous avons contractés, et puis on reverra cette année au budget, évidemment l'évolution des taux qui ont commencé à monter durant l'année 2023. Ça vous amène au camembert que vous avez à l'écran, là encore avec la répartition de ces différentes dépenses réelles de fonctionnement. Comme il est habituel, c'est évidemment le poste des charges de personnel qui est la plus grosse part de ce camembert.

Alors tout ce fonctionnement ensuite permet d'investir, et d'investir beaucoup. Cette année 2023 comme l'a dit Monsieur le Maire, on a fait quelques recherches et c'est le chiffre record, jamais la commune de Lacanau dans son histoire n'aura autant investi qu'en 2023. Sur le budget principal, on est déjà 12 500 000 d'euros, soit 86% de taux de réalisation, et ça aussi c'est assez exceptionnel donc il faut le noter.

Alors évidemment les principales réalisations sont connues : le Front de mer, les Allées Ortal, la liaison douce, la stratégie locale de gestion de la bande côtière, l'agrandissement de l'Hôtel de ville et puis les différentes dépenses qui concernent la voirie, l'acquisition foncière, l'éclairage public, l'enfouissement et le domaine public dans son ensemble. Tout ça explique ce très important volant d'investissements.

Alors comment est-ce qu'il a été financé ? Il a été financé d'abord par l'autofinancement issu de notre épargne brute à hauteur de 1,6 million d'euros, les subventions d'un peu plus d'1,3 million d'euros, la FCTVA récupérée l'année précédente pour plus de 700 000€, la taxe d'aménagement avec plus de 600 000€, les cessions d'immobilisations je l'ai déjà évoqué pour 500 000€, on a aussi puisé dans le fonds de roulement qui était cette avance qu'on avait prise en début de mandat quand l'argent coûtait moins cher et où on avait pris un peu notre poire pour la soif qui préparait justement ces années de forts investissements à hauteur de 2,9 millions d'euros. Et puis on a recouru à l'emprunt pour finir de boucler ce financement pour 4,7 millions d'euros, donc ça reste évidemment un financement très largement appuyé sur nos ressources propres.

Sur les budgets annexes que peut-on dire ? Le budget parking a connu une évolution dans ses tarifs. Vous vous en souvenez, on avait appliqué en particulier l'inflation sur la grille tarifaire, ce qui a permis d'augmenter évidemment ces recettes, ce qui a financé l'augmentation du reversement sur le budget principal comme je l'ai évoqué tout à l'heure, et de dégager une épargne brute assez conséquente de plus d'1 million d'euros qui sera très utile.

D'abord ça sert à alimenter nos études et le travail qui est fait sur le PM, sur le pôle multimodal, et puis vous le savez aussi, on est en cours de travail sur la navette inter-quartiers qui aura vocation aussi à être portée par ce budget dans quelques mois. Pour ce qui est du budget de l'eau et de l'assainissement, je ne vais pas vous assommer avec les lectures des résultats comptables, vous les avez dans les tableaux et si vous avez des questions particulières dessus n'hésitez pas. Il n'y a pas d'événements majeurs sur l'eau, mais sur l'assainissement on peut noter quand même un investissement assez important en 2023 puisque ça a été l'achèvement de la réfection du poste de relevage de Talaris pour pratiquement 1,5 million d'euros.

Le transport pas de choses majeures à noter. Les golfs non plus, la forêt non plus. Pour ce qui est du camping, on a eu des recettes de location et des services divers qui ont une augmentation de 11,5% et 2023 était marqué par les acquisitions des mobil-homes pour presque 160 000€ qui annoncent évidemment, et on va en parler également dans le budget, les investissements pour l'agrandissement de ce camping. Et la Cousteyre 3 n'a pas eu de mouvement comptable en 2023. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif 2023. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : *Des commentaires ? Vous souhaitez prendre la parole sur le compte administratif ?*

MME LEBLANC *: J'ai déjà une première question. J'ai cherché la maquette et je ne la trouve pas, alors est-ce qu'elle est référencée ? Parce qu'en fait quand on regarde sur la présentation, on n'a pas les stocks en fait, on parle de variation, et globalement je n'arrive pas à savoir du coup si ce sont des variations au BP ou au CA ? Et je n'ai pas trouvé la maquette budgétaire du compte administratif. Donc est-ce que c'est moi ou est-ce que c'est une erreur ?*

Concernant ces éléments, je voulais savoir un petit peu en quoi consistait la baisse des produits des locations d'immeubles ? Donc c'est la nature que je n'arrive pas à m'approprier. A moins que j'aie loupé quelque chose, il y aurait eu des rattrapages de surplus de recettes en 2022 ? Et je me demandais de quelles locations il s'agissait ?

Le montant de l'emprunt de 4,7 millions d'euros, j'aurais voulu savoir si on pouvait connaître la durée sur laquelle il avait été souscrit ainsi que les taux qui avaient été proposés ou du moins contractés, parce qu'en fait il me manque la maquette pour analyser plus finement.

***M. DEBEVER** : Alors pour ce qui est de la maquette, oui on a eu des problématiques d'envoi qui sont liées à la taille de ces documents, donc il y a eu 3 envois successifs et les maquettes aussi bien du compte administratif que du budget étaient dans le 3ème envoi. Normalement vous avez dû être destinataire*

***MME LEBLANC :** J'ai le budget mais pas le CA*

***M. DEBEVER** : Ah oui vous avez eu le budget mais pas le CA ? Mais les 2 étaient ensemble.*

***Mme MOURAN, DGS** : Non, c'était le CG qui était avec. C'est le compte de gestion qui est parti et on a refait un envoi lundi.*

***M. DEBEVER :** Donc vous l'avez reçu le mail du coup ? Donc on va vous le communiquer évidemment, mais c'est vrai que c'est assez récurrent, l'outil d'envoi qui nous est fourni a souvent des petits ratés, c'est un peu gênant. Dans ces cas-là si vous ne voyez pas arriver les documents, n'hésitez pas à nous contacter directement pour qu'on puisse vous les envoyer séparément, ou alors avec une clé USB parce qu'on est sur des documents qui sont très épais en volume. Personnellement je l'ai reçu, donc ça prouve une fois de plus que ça arrive un peu de façon erratique.*

Sur les variations, on n'est que sur des comparaisons de CA à CA, et on verra tout à l'heure sur le budget effectivement qu'on comparera des évolutions de CA à BP, ce qui est toujours un peu plus sujet à interprétation, ou en tout cas il faut prendre un peu plus de pincettes. Dans les faits, là vous êtes vraiment sur des chiffres qui sont arrêtés. De toute façon quand on compare l'année 2022 avec l'année 2023, on est sur des chiffres définitifs et arrêtés dans tous les cas, on est vraiment sur le compte administratif.

Concernant l'emprunt à 4,7 millions d'euros, on peut vous transmettre l'ensemble des emprunts qui ont été positionnés, je ne les ai pas tous en tête évidemment. On a en particulier utilisé, parce qu'on s'est heurté évidemment à la montée des taux, et on est passé par la Banque des Territoires sur beaucoup de projets qui avaient des dispositifs assez intéressants. Alors de mémoire c'étaient des emprunts qui étaient assis sur le taux du Livret A et qui ne pouvaient couvrir que 50% du montant de l'investissement en question. On a essayé d'optimiser, on a mis en concurrence tout le monde et on s'en n'est pas trop mal tiré. Et après, bien sûr les taux sont plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 3 ans.

Sur les baisses de location, tout ce qui est revenu lié, et on dit même en fait c'est tout ce qui va être revenu des activités diverses et variées, donc ça peut être de l'occupation de l'espace public, ça peut être des activités commerciales qu'on peut avoir et ce genre de choses, donc après je ne sais pas quelle est la zone en question qui vous pose problème ? Peut-être qu'effectivement à la lecture de la maquette vous aurez les réponses.

Et sur des questions aussi précises n'hésitez pas à faire des questions écrites en fait, parce qu'en plus il y a la Commission Finances qui sert à ça. Mais comme effectivement vous n'y siégez pas vous à titre personnel, n'hésitez pas à ce moment-là à nous faire remonter les informations et je vous les donnerai ensuite lors du prochain conseil, il n'y a aucun souci. Et on verra tout à l'heure que j'ai aussi préparé un graphique qui répond à votre question de la dernière fois sur l'épargne nette, donc il n'y a aucun problème pour vous donner les informations au fur à mesure. Voilà ce que je pouvais dire.

***Monsieur le Maire :** Pas d'autres commentaires ?*

[Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote]

***M. DEBEVER** : Alors je vais vous proposer de voter pour commencer le budget principal. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ensuite je vous propose de voter le budget parking, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ensuite je vous propose de voter le budget annexe eau, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je vous propose ensuite de voter le budget annexe assainissement, qui vote contre qui s'abstient ? Je vous remercie. Ensuite je vous propose de voter le budget annexe transport, qui vote contre, qui s'abstient ? Je vous remercie. Le budget annexe golf, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le budget annexe forêt, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le budget annexe camping, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et pour finir le budget annexe lotissement La Cousteyre 3, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. On peut rappeler Monsieur le Maire.*

***Monsieur le Maire :** Merci beaucoup Monsieur DEBEVER pour cette présentation. Rappeler le rôle de la Caisse des dépôts puisqu'on parlait de la durée de l'emprunt et eux aussi nous ont accompagnés sur le budget assainissement pour faire le PR 12 de Talaris où on était sur 4,5 millions d'euros, et rappeler*

que si on n'avait pas pris la décision d'attaquer le PR et de passer à 300 m3, la situation sur le bourg cet hiver aurait été encore plus difficile.

Donc il y a encore des problèmes à résoudre, et j'en profite justement de prendre la parole sur l'intervention de la Caisse des dépôts puisqu'ils nous accompagnent vous le savez aussi en Comité national trait de côte, mais vous savez qu'après la crise des conchyliculteurs, j'en avais parlé lors du dernier Conseil, le Préfet nous avait réunis les Présidents de syndicats de bassins versants, Val de l'Eyre, le SIAEBVELG et SIBARVAL, et qu'un grand contrat de projet a été lancé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et la Caisse des dépôts est aussi bien sûr avec nous sur ce dispositif et on en reparlera tout à l'heure sur le vote des budgets. Et nos travaux SIAEBVELG et les communes qui composent les SIAEBVELG devront porter les investissements pour consommer les crédits qui vont être alloués par l'Agence de l'eau pour avancer nos PPI sur l'assainissement et l'eau, pour pouvoir traiter nos pluviales mais aussi qu'elles infiltrent le moins possible nos réseaux d'assainissement, donc on est plutôt pas mal parti.

Localement je remercie tous ceux qui se sont investis. On a déjà lancé les premières expérimentations puisque le Préfet et l'Agende ce l'eau ont donné un peu plus de liberté sur ces sujets, avec des choses qui ont bien marché, bien fonctionné, qu'on avait pas pu réaliser avant parce qu'on en avait pas trop l'autorisation, et on va se lancer dans les mois de mai, juin, juillet et août, et même septembre, sur des travaux importants, à la fois sur les PR mais aussi pour protéger le sud et le nord du village, et pour éviter que les eaux traversent ces parties urbanisées.

Donc ça c'est un travail important qui est accompagné par les partenaires, et ce contrat de progrès on aura l'occasion de le signer avec le Préfet et l'Agence de l'eau dans le courant du mois de juillet, avec des financements que peut-être vous avez vus dans la presse, il y a déjà des sommes qui sont annoncées, et ensuite commune par commune et syndicat par syndicat, on aura la possibilité de les valider pour aller plus vite sur notre plan pluriannuel d'investissement. Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOPTE les comptes administratifs 2023.

Budget PRINCIPAL

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC .

Mme Lydia LESCOMBES est absente.

Budget PARKING

Délibérations adoptées

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS.

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC.

Mme Lydia LESCOMBES est absente.

Budget EAU

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente

Budget ASSAINISEMENT

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente

Budget TRANSPORT

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente

Budget GOLF

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente

Budget FORÊT

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU,

Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente

Budget CAMPING

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente

Budget LOTISSEMENT

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente

N° DL10042024-06 : Affectation des résultats budgétaires 2023 – Budgets principal et annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Rappel des principes :

1 - L'arrêté des comptes 2023 permet de déterminer :

A) le résultat 2023 de la section de fonctionnement :

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2023 (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2022 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour tous les budgets (et nul pour le budget lotissement),

B) le solde d'exécution 2023 de la section d'investissement :

Ce solde est constitué par le résultat comptable de l'exercice 2023 augmenté du solde reporté de l'année 2022. Il fait apparaître :

• un déficit pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, golfs et lotissement

• un excédent pour les budgets annexes forêt, transports, parkings et camping.

C) les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2024,

2 - Le résultat de la section de fonctionnement (A) constaté à la clôture de l'exercice 2023 **doit en priorité couvrir le besoin en financement 2023 de la section d'investissement** par une écriture au compte 1068. Le besoin en financement correspond à la somme du solde d'exécution de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser (B+C).

Les tableaux ci-dessous reprennent les réalisations de l'exercice 2023, les reports et les propositions d'affectation des résultats.

BUDGET PRINCIPAL

Résultat exercice 2023 et affectation

M14

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	*12 835 365,60*
Recettes réalisées	*14 914 589,16*
Résultat de fonctionnement N	***2 079 223,56***
Résultat N-1 (reporté)	*1 217 818,68*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***3 297 042,24***

Investissement	2023
Dépenses mandatées	*14 800 891,46*
Recettes réalisées	*12 026 155,67*
Solde d'investissement 2021	*-2 774 735,79*
Solde reporté N-1	*1 415 565,53*
Solde exécution investissement (B)	***-1 359 170,26***

Restes à réaliser (investissement)	2023
Dépenses	*1 028 956,54*
Recettes	*1 239 924,00*
Solde RAR (C)	***210 967,46***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***-1 148 202,80***

Résultat de clôture A+B+C	***2 148 839,44***

Affectation du résultat	2023 vers 2024

Résultat de fonctionnement à affecter	*3 297 042,24*
Affectation en réserve (compte 1068)	***2 000 000,00***
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***1 297 042,24***
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	***-1 359 170,26***

Résultat exercice 2023 et affectation Assainissement

M49

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	*705 808,79*
Recettes réalisées	*828 525,14*
Résultat de fonctionnement N	***122 716,35***
Résultat N-1 (reporté)	*454 198,81*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***576 915,16***

Investissement	2023
Dépenses mandatées	*1 941 512,17*
Recettes réalisées	*537 291,02*
Solde d'investissement	*-1 404 221,15*
Solde reporté N-1	*357 877,91*
Solde exécution investissement (B)	***-1 046 343,24***

Restes à réaliser (investissement)	2023
Dépenses	*38 890,70*
Recettes	*985 000,00*
Solde RAR (C)	***946 109,30***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***-100 233,94***

Résultat de clôture A+B+C ***681,22*** ***476***

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	*576 915,16*
Affectation en réserve (compte 1068)	***576 915,16***

Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***0,00***
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	***-1 046 343,24***

Résultat exercice 2023 et affectation Eau

M49

Fonctionnement	***2023***
Dépenses mandatées	*200 176,80*
Recettes réalisées	*575 305,15*
Résultat de fonctionnement N	***375 128,35***
Résultat N-1 (reporté)	*803 705,81*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***1 178 834,16***

Investissement	***2023***
Dépenses mandatées	*323 704,76*
Recettes réalisées	*351 933,43*
Solde d'investissement	*28 228,67*
Solde reporté N-1	*-69 044,75*
Solde exécution investissement (B)	***-40 816,08***

Restes à réaliser (investissement)	***2023***
Dépenses	*1 064 694,29*
Recettes	*0,00*
Solde RAR (C)	***-1 064 694,29***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***-1 105 510,37***

Résultat de clôture A+B+C	***323,79***	***73***

Affectation du résultat	***2023 vers 2024***
Résultat de fonctionnement à affecter	*1 178 834,16*
Affectation en réserve (compte 1068)	***1 105 510,37***
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***73 323,79***
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	***40 816,08***

Résultat exercice 2023 et affectation Camping

M49

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	*342 246,89*
Recettes réalisées	*500 568,01*
Résultat de fonctionnement N	***158 321,12***
Résultat N-1 (reporté)	*130 270,87*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***288 591,99***

Investissement	2023
Dépenses mandatées	*178 346,60*
Recettes réalisées	*315 443,96*
Solde d'investissement	*137 097,36*
Solde reporté N-1	*81 580,24*
Solde exécution investissement (B)	***218 677,60***

Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)	***507 269,59***

Restes à réaliser (investissement)	2023
Dépenses	*143 300,00*
Recettes	*0,00*
Solde RAR (C)	***-143 300,00***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***75 377,60***

Résultat de clôture A+B+C	***363 969,59***

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	*288 591,99*
Affectation en réserve (compte 1068)	***200 000,00***
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***88 591,99***
Solde d'investissement reporté (Compte 001 R)	***218 677,60***

Budget annexe forêt

Résultat exercice 2023 et affectation

M14

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	*187 503,35*
Recettes réalisées	*187 743,80*
Résultat de fonctionnement N	***240,45***
Résultat N-1 (reporté)	*45 266,55*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***45 507,00***

Investissement	2023
Dépenses mandatées	*8 296,31*
Recettes réalisées	*66 523,48*
Solde d'investissement	*58 227,17*
Solde reporté N-1	*-38 259,84*
Solde exécution investissement (B)	***19 967,33***

Restes à réaliser (Investissement)	2023
Dépenses	*25 189,36*
Recettes	*0,00*
Solde RAR (C)	***-25 189,36***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***-5 222,03***

Résultat de clôture A+B+C	***40 284,97***

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	*45 507,00*
Affectation en réserve (compte 1068)	***5 222,03***
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***40 284,97***
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	***19 967,33***

Budget annexe Golf

Résultat exercice 2023 et affectation

M14

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	*348 507,63*
Recettes réalisées	*468 157,79*
Résultat de fonctionnement N	***119 650,16***
Résultat N-1 (reporté)	*168 208,71*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***287 858,87***

Investissement	2023
Dépenses mandatées	*41 985,78*
Recettes réalisées	*46 593,83*
Solde d'investissement	*4 608,05*
Solde reporté N-1	*-46 339,16*
Solde exécution investissement (B)	***-41 731,11***

Restes à réaliser (investissement)	2023
Dépenses	*0,00*
Recettes	*0,00*
Solde RAR (C)	***0,00***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***-41 731,11***

Résultat de clôture A+B+C	***246 127,76***

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	*287 858,87*
Affectation en réserve (compte 1068)	***41 731,11***
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***246 127,76***
Solde d'investissement reporté (Compte 001 D)	***41 731,11***

Budget annexe Parkings

Résultat exercice 2023 et affectation

M14

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	*964 234,45*
Recettes réalisées	*1 546 428,88*
Résultat de fonctionnement N	***582 194,43***
Résultat N-1 (reporté)	*447 114,62*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***1 029 309,05***

Investissement	2023
Dépenses mandatées	*134 213,28*
Recettes réalisées	*558 724,83*
Solde d'investissement	*424 511,55*
Solde reporté N-1	*-30 391,99*
Solde exécution investissement (B)	***394 119,56***

Restes à réaliser (investissement)	2023
Dépenses	*141 532,16*
Recettes	*0,00*
Solde RAR (C)	***-141 532,16***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***252 587,40***

Résultat de clôture A+B+C	***1 281 896,45***

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	*1 029 309,05*
Affectation en réserve (compte 1068)	***500 000,00***
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***529 309,05***
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	***394 119,56***

Budget annexe Transports

Résultat exercice 2023 et affectation

M43

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	*144 441,81*
Recettes réalisées	*170 187,65*
Résultat de fonctionnement N	***25 745,84***
Résultat N-1 (reporté)	*19 527,22*
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	***45 273,06***

Investissement	2023
Dépenses mandatées	*24 570,00*
Recettes réalisées	*10 200,00*
Solde d'investissement	*-14 370,00*
Solde reporté N-1	*59 569,75*
Solde exécution investissement (B)	***45 199,75***

Restes à réaliser (investissement)	2023
Dépenses	*0,00*
Recettes	*0,00*
Solde RAR (C)	***0,00***

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	***45 199,75***

Résultat de clôture A+B+C	***90 472,81***

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	*45 273,06*
Affectation en réserve (compte 1068)	***0,00***
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	***45 273,06***
Solde d'investissement reporté (Compte 001 R)	***45 199,75***

Budget annexe "Lotissement La Cousteyre 3"

Résultat exercice 2023 et affectation

M14

Fonctionnement	2023
Dépenses mandatées	0,00
Recettes réalisées	0,00
Résultat de fonctionnement N	**0,00**
Résultat N-1 (reporté)	
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	**0,00**

Investissement	2023
Dépenses mandatées	0,00
Recettes réalisées	
Solde d'investissement 2021	0,00
Solde reporté N-1	-14 493,75
Solde exécution investissement (B)	**-14 493,75**

Restes à réaliser (investissement)	2023
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	**0,00**

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	**-14 493,75**

Résultat de clôture A+B+C	**- 14 493,75**

Affectation du résultat	2023 vers 2024
Résultat de fonctionnement à affecter	0,00
Affectation en réserve (compte 1068)	**0,00**
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	**0,00**
Solde d'investissement reporté (Compte 001 D)	**14 493,75**

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 3 avril 2024,

M. DEBEVER : *Pour rebondir sur cette histoire d'envoi des dossiers, n'oubliez pas non plus qu'ils sont toujours disponibles avec les maquettes au service finances de la commune et tout élu y a accès, donc n'hésitez pas.*

Alors sur l'affectation des résultats 2023, on est évidemment dans une mécanique comptable classique, je vais essayer de vous en faire une lecture rapide. Pour ce qui est du budget principal, on a un résultat de clôture qui se monte à 2 148 839€, et on propose donc l'affectation en résultats de fonctionnement affectés à hauteur de 3 297 042€ et en solde d'investissement reportés, donc de -1 359 170 €.

Pour le budget assainissement un résultat de clôture de 476 681€, donc on propose le résultat d'affectation en fonctionnement 576 915€ et solde d'investissement reporté de -1 046 343€.

Pour le budget eau, là on est sur un résultat de clôture de 73 323€ avec un résultat de fonctionnement affecté de 1 178 834 €, un solde d'investissement reporté de – 40 816€.

Sur le budget annexe camping, on est sur un résultat de clôture de 363 969€ avec un résultat de fonctionnement affecté de 288 591€, un solde d'investissement reporté de 218 677€.

Sur le budget annexe forêt on est sur une clôture de 40 284€ avec un résultat de fonctionnement affecté de 45 507€ et un solde d'investissement reporté de 19 967€.

Sur le budget annexe golf on est sur un résultat de clôture de 246 127€ avec un résultat de fonctionnement affecté de 287 858€ et un solde d'investissement reporté de -41 731€.

Sur le budget annexe parking on est sur un résultat de clôture de 1 281 896€ avec un résultat de fonctionnement affecté de 1 029 309€ et un solde d'investissement reporté de 394 119€.

Pour ce qui est du budget annexe transport on est sur un résultat de clôture de 90 472€, un résultat de fonctionnement affecté de 45 273€, un solde d'investissement reporté de 45 199€.

Pour finir pour ce qui est du budget annexe la Cousteyre 3, on est sur un résultat de clôture de -14 493€ avec un résultat de fonctionnement affecté de 0€ et un solde d'investissement reporté de -14 493€. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : *Des commentaires sur ces résultats et ces affectations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

AFFECTE les résultats des différents budgets tel que détaillés dans les tableaux ci-dessus.

Délibération adoptée.

POUR : 23 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et M. Jean Yves MAS.

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC

Mme Lydia LESCOMBES est absente au moment du vote et arrive à 19h50

N° DL10042024-07 : Budget primitif 2024 : budgets principal et annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'ensemble des budgets consolidés s'équilibre à hauteur de 20 907 747 euros en section de fonctionnement et de 28 320 441 euros en section investissement.

Le détail du budget principal et des sept budgets annexes est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	15 940 410 €	18 474 305 €
Budget Parkings	1 830 609 €	1 329 120 €
Budget Eau	669 750 €	2 435 331 €
Budget Assainissement	806 224 €	3 344 038 €
Budget Transports	180 279 €	61 200 €
Budget Golfs	696 138 €	353 595 €
Budget Camping	583 592 €	2 241 669 €
Budget Forêt	220 746 €	51 689 €
Budget lotissement La Cousteyre 3	15 000 €	29 494 €
TOTAUX	**20 942 747 €**	**28 320 441 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;
VU les instruction budgétaires et comptable M4 et M57
VU la délibération n° DL13032024-08 en date du 13 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 ;
VU le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;
VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines ;

M. DEBEVER : *Nous arrivons sans doute à la délibération la plus importante de la soirée avec le budget 2024. Il s'agit évidemment de commencer par remercier le service Finances de la commune, et en particulier son Directeur, ainsi que l'ensemble des services de la commune, et les élus qui ont œuvré dans ce long processus budgétaire que l'on respecte et que l'on déroule chaque année et qui nous permet d'arriver à ce document qu'on vous propose ce soir au vote.*

Ce budget 2024 évidemment s'inscrit dans les orientations budgétaires dont nous avons débattu il y a quelques semaines de cela et il reprend bien sûr les grands axes du mandat et je vous les rappelle rapidement, à savoir les 2 fils conducteurs qui sont d'abord le développement durable, à travers le déroulé de notre Agenda 21 et on verra que cette année on franchit un seuil nouveau avec l'adoption de notre premier Budget vert.

Et puis le 2ème pilier qui est la participation citoyenne à la décision publique dans laquelle on peut mentionner en particulier des rendez-vous importants à venir, le Forum mobilité le 27 avril, le forum littoral le 1er juin, et puis vous avez pu le voir pour les habitués de l'application citoyenne Tell my city devenue Thelma qu'on a développé aussi ses capacités et ses fonctionnalités pour toujours plus de lien entre les habitants et la collectivité.

Pour ce budget, les grandes masses on va vous les afficher à l'écran. On a un ensemble de nos budgets consolidés qui se monte aujourd'hui à pratiquement 50 millions d'euros ce qui est tout à fait considérable, et comme le faisait remarquer Monsieur le Maire ce qui est très rare pour une commune c'est évidemment d'avoir un tel différentiel dans ce sens entre fonctionnement et investissement puisqu'on investit beaucoup plus qu'on ne fonctionne, puisqu'on a le global d'investissement qui se monte à 28 millions d'euros alors qu'en fonctionnement on est à peu près à 21 millions d'euros, donc c'est encore une fois quelque chose de très notable dans notre commune qui investit plus qu'on ne fonctionne.

Alors dans ce budget principal si on rentre un peu plus dans le détail, concernant la section de fonctionnement ce qu'on note cette année c'est que des tensions incontestables se font sur notre épargne brute, mais on va voir que ces tensions ne sont pas suffisantes pour entraver nos projets de mandat. Néanmoins il va falloir avoir une grande vigilance sur leur évolution, en tout cas dans les mois et les années à venir.

Mais la raison s'explique d'abord par des recettes de fonctionnement moins dynamiques que d'habitude, on augmente de 1,9% nos recettes de fonctionnement cette année, et c'est là où il faut prendre un peu de recul puisque c'est ce qui explique la différence de couleur, les jauges qui sont vertes sont issues des comptes administratifs et sont donc des chiffres définitifs, le bleu c'est du prévisionnel comme tout budget, et évidemment quand on construit le budget on a plutôt tendance à être pessimiste et à prendre

des marges de manœuvre. Donc l'objectif c'est de faire toujours un peu mieux évidemment aux comptes administratifs par rapport au budget primitif.

Néanmoins, concernant les produits fiscaux de la commune on peut noter d'abord une évolution. Premier élément déjà très important qui va intéresser tout le monde évidemment, c'est que pour la 8ème année consécutive nous ne toucherons pas au taux de la fiscalité locale, en particulier la taxe foncière qui n'évoluera pas. Par contre les bases vont évoluer et ça vous le savez, ce n'est pas de notre fait, c'est une mécanique nationale, et en l'occurrence elles suivent l'inflation, donc elles seront en augmentation moins forte qu'en 2023, mais l'augmentation attendue est de 3,9% sur ces bases.

Autre élément important évidemment, c'est la 1ère année où nous allons percevoir la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Nous l'avions votée il y a quelques mois de ça à hauteur de 25% et ça générera un demi-million d'euros de recettes supplémentaires.

Par contre il y a des mauvaises nouvelles, et en particulier il y a une baisse forte voire très forte qui est liée à la crise qui touche les transactions immobilières sur les fameux droits de mutation, ces sommes qui sont versées dans les frais de notaire lors de transactions immobilières. Elles sont en chute très forte, c'est assez général, ça touche évidemment toutes les communes et les départements aussi sont impactés puisque ce sont les 2 entités qui se partagent ces recettes, et à Lacanau ça devrait se traduire par une perte de 27% de ces recettes, donc ce n'est vraiment pas neutre, soit un montant d'à peu près 250000€, donc évidemment ça minore beaucoup les recettes attendues supplémentaires.

Par ailleurs on a d'autres nouvelles qui vont aussi dans le mauvais sens, par exemple la taxe sur les plus-values sur les ventes de terrains devenus constructibles est en diminution, ce sont 100 000€ de moins. Pour ce qui est des autres recettes fiscales, type produits des jeux, taxe sur l'électricité, là on est plutôt sur une certaine stabilité.

Sur les dotations de participation là et on est sur une progression qui est liée à un certain nombre de choses, et en particulier on a des éléments qui sont très conjoncturels comme le recensement de la population avec pratiquement 17 000€, on perçoit aussi des sommes pour le label France Services comme vous le savez, nous avons également un certain nombre d'évolutions, et une évolution qui elle n'est pas dans le bon sens du tout et qui est assez inquiétante pour l'avenir puisqu'on a la disparition de l'aide annuelle du Département pour le nettoyage des plages, et ce sont quand même 32 000€ qu'on perd.

Et si ce n'était que ça, le problème c'est que le Département qui subit comme je vous l'ai dit lui aussi cette perte de droits de mutation a décidé en premier lieu de couper un peu les vivres à tous ses partenaires, que ce soit les communes ou les associations, puisqu'on perd aussi le FDAEC investissement qui vous le savez permet un certain nombre de projets, donc quelque part c'est la double peine pour les communes, parce qu'on est touchées à titre personnel par la baisse des droits de mutation et en plus on subit les conséquences de la baisse des droits de mutation du Département, donc c'est évidemment très préjudiciable.

Concernant les recettes non-fiscales, alors on continue à être sur une augmentation inférieure à l'inflation pour ce qui est des services aux usagers de 2%, par contre on applique la même règle que l'année dernière pour tout ce qui est redevance commerciale, c'est-à-dire qu'on suit l'inflation, à savoir 4% cette année. A noter des pertes en volume sur ce poste qui sont liées en particulier à la baisse des loyers que nous fournit l'UCPA, puisque vous le savez ils ont engagé un gros cycle de travaux sur leur site.

Concernant les dépenses, on a vu que les recettes n'augmentent pas beaucoup mais par contre les dépenses augmentent beaucoup plus vite cette année, puisqu'on est à 7,9% d'augmentation, vous avez la courbe à l'écran. Alors ces augmentations elles sont à la fois liées à des événements qu'on subit, l'inflation qui reste forte, certes moins élevée que l'année dernière mais elle est tout de même encore assez puissante, l'évolution de carrière des agents, ça c'est plus classique, les intérêts d'emprunt, on l'a déjà un peu évoqué mais on en subit tout l'impact cette année. Et d'autres par contre sont évidemment des choix que nous avons faits et que nous assumons totalement. Je vous passe les évolutions de la nomenclature comptable avec le M57 qui impose une approche un peu différente en particulier des comptes de réserve, donc ça perturbe les comparaisons évidemment, mais ce n'est pas forcément le plus intéressant dans ce rapport.

Alors parlons des choix de la municipalité qui génèrent des augmentations de dépenses. D'abord il y a la volonté de lancer une évaluation sur les risques psychosociaux au sein de la collectivité. Il y a également l'étude pour le renouvellement de la délégation de service public des golfs et du casino, l'engagement également d'une étude pour la création d'un pôle de tourisme d'affaires, des achats divers

dans le cadre du plan communal de sauvegarde, l'entretien de la voirie communale qui ne rentre pas dans le champ des investissements ou encore par exemple la poursuite et le développement de la saison culturelle et des animations estivales qui ont généré également un renforcement des dotations.

Le plus gros poste en volume et qui augmente également très fortement, ce sont nos dépenses de personnel puisqu'elles progressent de 5,3% en 2024, et c'est essentiellement lié à des mesures exogènes qui ne dépendent pas de nous et toutes les mesures en particulier de l'accompagnement du pouvoir d'achat de la fonction publique qui a été décidé par l'État. Je peux vous citer par exemple la revalorisation de 5 points de l'indice pour l'ensemble des agents, la réhausse des salaires des catégories C, la prise en compte sur une année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2023 de 1,5%, l'évolution de carrière des agents qui est plus classique ou bien encore des éléments liés spécifiquement à cette année, c'est-à-dire le recensement de la population qui a généré des coûts supplémentaires, et les élections européennes évidemment qui nous obligent à mobiliser nos agents de façon plus importante.

Dans ce contexte d'inflation on a souhaité accompagner également pour notre part nos agents dans cette préservation, ou en tout cas limiter l'impact sur leur pouvoir d'achat de l'inflation, et donc c'est une décision forte qu'a pris la municipalité d'utiliser le dispositif proposé sur la logique de la volonté des collectivités, donc un dispositif de primes aux agents qui a été décidé par la collectivité à hauteur de 60 000€, évidemment avec une répartition plus forte pour les bas salaires.

Pour ce qui est des recrutements réalisés en 2023, évidemment ils seront pleinement impactés sur 2024, en grande partie ils sont compensés par des réorganisations de services, en particulier au niveau du service culture et du service communication qui sont à noter également sur ce type de dépenses. Autre type de poste de dépenses, les charges de gestion courante sont en progression, principalement liées à l'animation de la ville qu'on a souhaité continuer à développer, elles augmentent en l'occurrence de 63 000€ cette année. L'effort conséquent est décidé cette année pour accompagner à la fois plus d'associations et surtout plus d'événements associatifs avec + 37 000€ sur ce poste.

On a également été obligé d'augmenter nos capacités en termes de logiciels et d'outils de sécurité informatique, vous savez que c'est un enjeu important la sécurité informatique de nos jours, donc là c'est plus de 18 000€ qui sont positionnés à ce niveau-là. Enfin vous savez qu'on a aussi la problématique de l'assurance qui est très compliquée puisque c'est devenu très cher et complexe de s'assurer quand on est une collectivité locale, et ça génère des franchises élevées qui entraînent aussi souvent beaucoup de sinistres qui du coup ne sont pas déclarés au niveau de l'assurance mais qui sont pris en compte parce qu'ils sont inférieurs à la franchise. Donc évidemment ce sont des postes qui augmentent. Et enfin on a également mis une enveloppe de 10 000€ pour les dépenses imprévues sur ce poste.

Les charges financières on les a déjà évoquées, qui subissent ce double événement. D'abord on contracte de l'emprunt donc forcément on augmente le stock de dettes, et puis les taux sont plus élevés que dans le passé et par conséquent on est sur une augmentation de 120 000€ de ces charges financières, ce qui reste néanmoins à hauteur de 3,2% de l'ensemble de nos dépenses, donc on est évidemment encore dans des proportions raisonnables.

Tous ces éléments nous amènent donc à des ratios qui évoluent de la manière suivante, on va vous les mettre à l'écran. Donc on retrouve notre fameuse courbe de tout à l'heure qui récapitule dépenses et recettes de fonctionnement, et vous le voyez, l'épargne brute baisse. Très concrètement, à partir du moment où les dépenses augmentent plus vite que les recettes, c'est assez implacable. Donc on positionne en prévision un peu plus de 2,4 millions d'euros en 2024, avec l'espoir d'en faire un peu plus lors des comptes administratifs, et on est à peu près sur l'objectif qu'on s'était fixé, souvenez-vous, qui a vocation à être à minima 2,5 millions d'euros, donc on n'est quand même pas très loin de l'objectif mais on a grignoté des marges de manœuvre qu'on pouvait avoir dans le passé. Donc c'est pour ça qu'il faut être vigilants au fur et à mesure.

Petit zoom sur l'épargne nette comme demandé, c'est le graphique suivant. Là on vous a remis un historique un peu plus ancien pour l'épargne nette qui suit le rythme de l'épargne brute puisqu'en réalité son calcul est assez simple, on prend l'épargne brute et on retire en fait le capital de la dette qu'on rembourse en investissement chaque année, donc mécaniquement on constate le même type de baisse pour 2024, mais on n'est pas du tout sur les situations qu'on a pu trouver à notre arrivée en 2014.

Concernant la section d'investissements, malgré cette tension sur notre épargne brute on a réussi à ne pas du tout renoncer à notre programme pluriannuel d'investissement qui vous le savez est très élevé et très ambitieux, et donc on inscrit encore dans cette année 2024 un très haut niveau d'investissement.

On est à peu près sur les mêmes volumes que 2023, donc on est à plus de 13 millions d'euros d'inscrits sur le simple budget principal, donc on est encore sur des éléments très importants qui seront financés par l'autofinancement, certes moins fort mais qui reste conséquent, par les subventions, par les dotations, par la taxe d'aménagement, mais FCTVA sera forcément élevé puisque ce qu'il suivra une année forte en investissements, des cessions et des acquisitions qui seront évidemment aussi prises en compte, et enfin on bouclera par l'emprunt. Un emprunt qui aura vocation à être moins élevé que l'année dernière et qui devrait être autour de 3,5 millions d'euros.

Au niveau de l'emprunt cela nous amène au graphique suivant, donc on continuera à augmenter notre stock de dettes mais dans une soutenabilité tout à fait acceptable encore, puisque ça devrait nous faire atterrir autour de 6,6 ans de capacité de désendettement, donc on n'est toujours pas sur le maximum fixé pour notre mandat de 8 ans, et on est évidemment très loin des seuils de vigilance ou de danger de 10 et 12 ans.

On rentre un peu plus dans le détail des investissements de cette année qui s'annoncent encore très élevés, on va vous montrer un tableau. Alors je ne vais pas forcément tout dérouler, vous l'avez sous les yeux. Il faut simplement remarquer que ces 13 millions d'euros sont concentrés sur certains très gros projets, puisque quasiment la moitié se concentre sur les 2 premières lignes, ce n"est pas une surprise, qui sont l'aménagement durable de la station, le Front de mer, et la liaison douce, le 1er étant pour 4,8 millions d'euros, et le 2ème pour pratiquement 2,5 millions d'euros.

A cela s'ajoute évidemment d'autres opérations : la rénovation de la rue Beau site, l'impasse Marie Curie, le début de la rénovation du chemin de mistre, les travaux de gestion des eaux pluviales de la rue des Frères Estrade, l'opération de réfection et de modernisation du pôle de l'Ardilouse, l'acquisition de matériel scénique pour la saison culturelle, les travaux d'amélioration et de performance énergétique des bâtiments, ou bien encore la poursuite des travaux de modernisation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux. Vous avez un petit visuel qui reprend les principaux postes à l'écran et vous avez en particulier les grandes familles avec évidemment l'espace public qui est prédominant dans ce programme d'investissement.

Tout ça nous amène à la jauge que vous connaissez et qui est un indicateur que je vous présente chaque année et qui vous résume un peu tout ce que je viens de vous évoquer avec les grands volumes et cette fameuse flèche descendante du fonctionnement vers l'investissement pour plus de 2,4 millions d'euros, donc qui est l'autofinancement, et vous le voyez sur le côté plus à gauche que le financement de nos investissements sont des financements propres à hauteur de 72%, c'est-à-dire qu'on est sur une part très mineure qui est financée par l'emprunt. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce budget principal.

Attaquons les budgets annexes. Budget parking, je ne m'étends pas beaucoup dessus parce qu'il ne se passe pas grand-chose de nouveau cette année, pas d'évolution de tarif, pas d'évolution de périmètre, donc on devrait être sur quelque chose d'assez identique.

Le budget assainissement, Monsieur le Maire l'a évoqué tout à l'heure, effectivement on va connaître une année de très forts investissements, en particulier pour répondre aux phénomènes qu'on a connus d'inondations durant l'hiver, et évidemment le changement climatique nous pousse à trouver des solutions et à engager beaucoup de fonds, puisque je vous l'avais présenté au moment du ROB, et on va vous mettre à l'écran le tableau, plus d'un 1,3 million d'euros pour l'année 2024 avec une logique pluriannuelle sur les années suivantes, 440 000€ se sont encore rajoutés à ce budget.

Vous le savez la particularité du budget Assainissement comme le budget Eau, c'est qu'on ne peut pas le financer par un versement du budget principal, donc il ne peut se financer que par lui-même. Donc pour faire face à ces dépenses on mobilisera de l'emprunt et on en a la capacité, mais ça ne suffira pas. Et donc on devra augmenter les tarifs sur ce budget assainissement, l'augmentation des tarifs devrait être de l'ordre de 10%, ce qui représente en cumulé l'inflation des 2 dernières années, avec un ciblage plus particulier sur la consommation, de façon à ce que l'abonnement soit très peu touché et on le reverra tout à l'heure dans une délibération spécifique là-dessus.

Monsieur le Maire : *Bien préciser Adrien que ce n'est pas 10% du prix. On est sur 12€.*

M. DEBEVER : *C'est ça, vous verrez que ramené pour un foyer moyen, ce sont quand même des sommes assez modestes. Sur le budget eau on vit un peu la même chose, et pour un peu les mêmes raisons, il nécessite des investissements importants. Au moment du ROB on vous avait présenté là aussi un plan pluriannuel d'investissements qui annonçait dès 2024 plus de 700 000€ et 235 000€ se sont rajoutés depuis. Lui aussi a les mêmes contraintes de financement que le budget assainissement,*

donc on passera par de l'emprunt et également par une augmentation des tarifs plus réduite puisqu'elle ne sera que de 5%.

Sur le budget transport rien de particulier à noter. Le budget golf non plus. Le budget camping lui connaît une grosse ligne d'investissement puisqu'on rentre vraiment dans le dur de l'extension du camping, on est sur presque 2 millions d'euros inscrits au niveau des investissements à ce titre-là. Le budget forêt, rien d'extraordinaire à noter, idem pour le budget du lotissement de la Cousteyre 3.

Et j'oublie un élément important, c'est le Budget vert, parce que c'est la fin de la présentation classique du budget, mais effectivement cette année est une année un peu particulière puisque nous vous proposons d'adopter notre premier Budget vert. Alors c'est quelque chose qui est un peu à l'avant-garde, je vais vous l'expliquer rapidement, je vais essayer de ne pas être trop long. Mais il faut savoir que d'abord c'est le sens de l'histoire, la loi de Finances pour ceux qui l'ont un peu suivie et qui va imposer dans les mois à venir et les années à venir, de toute façon à toutes les collectivités d'avoir une capacité à jauger leur budget au regard de l'aspect vertueux pour l'environnement, si on peut le résumer ça comme ça.

Nous à Lacanau on avait pris de l'avance vous le savez. C'est un élément important de nos politiques publiques, donc on a souhaité évidemment être précurseurs là-dessus et l'adopter dès ce budget 2024, et en plus avec une ambition plus vaste que ce que demandera la loi de Finances à l'ensemble des collectivités qui devrait se contenter d'analyser les investissements. On a souhaité couvrir la totalité de nos dépenses, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et ça a demandé évidemment un très gros travail, et là encore il faut saluer le travail des services et des élus, parce que ces derniers mois ont été assez costauds, puisqu'il a fallu étudier toutes nos lignes budgétaires et nos dépenses. Ce sont les dépenses qui sont étudiées puisque ce sont elles qui ont un impact et qui traduisent évidemment notre action.

Donc il a fallu les analyser avec un angle d'analyse environnementale. Alors quel est cet angle ? Il y a plusieurs méthodologies qui existent en matière Budget vert, et on a choisi la méthode dite de l'I4CE qui est un think-tank reconnu et qui est d'ailleurs la méthodologie choisie par l'État pour son propre budget, et qui en l'occurrence travaille sur l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre de nos dépenses, avec comme idée de colorer chaque dépense, c'est-à-dire que l'on va colorer en rouge les dépenses qui ne sont pas vertueuses pour les gaz à effet de serre et au contraire avec des dégradés de vert les dépenses qui sont vertueuses en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

A quoi ça sert ? C'est la question qu'on peut se poser. D'abord ça permet d'avoir connaissance de ce qu'on fait dans ce domaine-là, quel est l'impact réel de notre action au regard de l'environnement. Et ça permet de la transparence évidemment au regard de nos administrés. Et ça permet surtout aussi un suivi, c'est-à-dire que l'idée ce n'est évidemment pas de s'arrêter à une photographie à un moment donné, c'est de pouvoir comparer d'année en année, et évidemment d'essayer de tendre vers une plus grande vertu dans le domaine.

Et puis élément très important qu'on a expérimenté en interne cette année, c'est un nouveau critère quand il s'agit de faire des choix budgétaires. Dans le processus budgétaire on arrive un moment où à la fois on a envie de faire beaucoup de choses mais on n'a pas forcément les moyens pour tout faire, donc il faut faire des choix, et on applique pour cela un certain nombre de critères. Et là on a un nouveau critère, entre 2 investissements, quand on ne peut en faire qu'un seul, on va évidemment aller choisir celui qui est plus vert que l'autre. C'est une nouvelle façon d'appréhender nos arbitrages budgétaires.

Alors ce qu'on peut noter, vous allez voir à l'écran quelques éléments, vous avez un QR Code qui sera largement diffusé et qui permettra d'avoir accès à la totalité de l'analyse du Budget vert. Donc vous avez le premier graphique, c'est l'ensemble des budgets consolidés, donc tous les budgets, le budget principal et les budgets annexes, et vous avez le camembert qui vous donne une répartition avec les différentes couleurs. Je ne sais pas si c'est très visible de là où vous êtes, mais en gros le vert foncé c'est ce qu'il y a de plus vertueux, le vert clair c'est ce qui est potentiellement vertueux, le gris c'est ce qui est neutre, le rouge c'est ce qui est défavorable, le jaune c'est ce qui n'est pas qualifié encore, donc c'est aussi une des pistes d'amélioration d'année en année. L'objectif c'est qu'on réduise au maximum au fil des années cette zone jaune, et ça veut dire qu'on arrivera à tout qualifier.

En gros à Lacanau sur notre Budget vert, ce qu'il reste encore à qualifier surtout c'est le bloc de la masse salariale, parce qu'effectivement ce n'est pas une évidence de pouvoir trouver comment on qualifie notre masse salariale. Donc il y a encore des débats sur la méthodologie dans ce domaine-là. Et l'objectif c'est que pour l'année prochaine on ait tranché cette méthodologie.

Donc vous voyez ici le budget global, et on va vous faire diffuser aussi le budget principal et on finira par un volet plus précis sur l'investissement. Mais vous voyez que déjà dès la 1ère année, on est déjà très vertueux puisque le différentiel entre les dépenses vertueuses et les dépenses défavorables est évidemment très favorable dans ce domaine. Et le budget principal vous voyez que c'est pareil, toujours ce gros bloc de la masse salariale qui reste à qualifier. Et vous voyez pour les investissements, c'est un peu plus simple à traiter, on a très peu de zones encore pas qualifiées, donc là on a des investissements qui sont pratiquement totalement qualifiés sur notre Budget vert et là encore la prédominance du vert est assez nette.

Alors après si vous voulez quelques exemples, on pourra si vous le souhaitez en débattre un peu plus. Mais par exemple, le carburant que vous mettez dans les véhicules de la Mairie, ça va être forcément rouge, quand par exemple vous refaites la liaison douce, la partie qui va concerner le tablier pour les véhicules, là on n'améliore pas la situation et c'est toujours pour des véhicules polluants, donc là on va être neutre, parce qu'on n'aggrave pas, on n'améliore pas non plus. Par contre la bande cyclable sur le côté elle c'est un plus, parce c'est un moyen de déplacement doux, donc ça va être vert. De la même manière quand sur le Front de mer on renature en retirant les pavés, évidemment là on améliore positivement donc on va être sous de la dépense verte. Vous voyez un peu l'idée, et on balaie comme ça et on repasse tout en revue.

Alors évidemment on s'est fait aider par un cabinet girondin spécialisé dans le domaine qui d'abord nous a permis de faire ce premier Budget vert dans les temps impartis, et puis qui nous a formés en interne aussi pour qu'on soit autonomes pour les années futures.

La conclusion, c'est que plus que jamais nous construisons un Lacanau durable, c'est confirmé par ce Budget vert. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : *Merci Monsieur DEBEVER pour cette présentation. Je vois que ces techniques sont en train d'être accaparées par nos services et par les élus sur une belle première année avec un gros travail qui a été réalisé et ce sont des réflexes qu'on a la possibilité d'acquérir dans les années qui viennent, donc c'est plutôt quelque chose d'intéressant.*

Revenir sur nos budgets. On sait qu'on a encore une grosse année 2025, en particulier avec le plan partenarial d'aménagement avec une grosse année d'investissement. On va terminer l'impasse la Case, la place Rouge et tous ces travaux-là, la fin de la renaturation de la Sud, et d'autres travaux. Après on ne va pas trop dévoiler sur l'année suivante, on n'est pas là pour ça, mais de gros investissement de l'année 2025. Et vous avez vu ces 4 années très fortes plus les 2 années à réaliser, et on est resté sur les objectifs, en particulier sur les ratios et sur l'épargne nette et sur l'épargne brute, on est resté dans les ratios qu'on s'était définis et ça n'a pas été toujours simple, il y a toujours des événements importants qui nous empêchent de.

Alors ce qui m'inquiète un peu bien sûr ce sont les annonces faites, peut-être que les collectivités vont être obligées de participer aux économies nationales, donc on avait déjà eu rappelez-vous entre 2014 et 2007 un tiers de nos dotations qui avaient disparu, donc je pense que là on est à l'os. Et je pense aussi par solidarité aux autres communes qui sont autour de nous et qui n'ont pas les possibilités comme une commune touristique. Donc elles se creusent les méninges pour inventer quelques recettes supplémentaires. Donc c'est vraiment une solidarité qu'il va falloir jouer pour toutes les communes de France qui aujourd'hui ont des grosses difficultés de trésorerie.

Et on a aussi une Communauté de Communes avec des gros travaux, ce sont plus de 100 millions d'euros dans les 20-25 ans qui viennent. Donc on va attendre attentivement les éléments financiers qui seront cadrés dans le projet de loi des Finances 2025. Le plan-plage du Moutchic lui sera porté par la Communauté de communes, la stratégie elle est portée par la Communauté de communes, ce qui n'empêche pas que c'est aussi votre argent la Communauté de communes, et qu'on va devoir être très attentifs au positionnement des partenaires sur nos futures stratégies.

Des commentaires sur le budget et sur le Budget vert ? Qui souhaite prendre la parole ?

MME LEBLANC *: Par rapport à la problématique RH, vous avez abordé le fait de lancer une évaluation des risques psychosociaux au sein de la collectivité, de fait je me demandais s'il y avait eu des soucis particuliers ou est-ce qu'il y avait un taux d'absentéisme qui le justifie ou qui mette en évidence que le climat est peut-être un petit peu compliqué ?*

Concernant les travaux supplémentaires d'entretien du patrimoine bâti, là je voulais juste obtenir des précisions sur quel patrimoine ça concerne. Sur les cessions qui vont permettre d'équilibrer un petit peu

le budget d'investissement l'année prochaine il est prévu 2,7 millions d'euros de recettes, donc l'éternelle question est de quoi s'agit-il ?

Et concernant le projet des travaux, là pareil c'est pour comprendre un petit peu mieux. Vous avez cité pas mal de rues tout à l'heure mais je n'ai pas forcément eu le temps de faire le lien avec le tableau qui nous a été présenté. Donc il y a 852 000€ d'investissements sur le domaine public, 180 000€ sur le foncier et PLU pour lesquels je ne comprends pas la nature.

Et après concernant les bâtiments scolaires, il y a les grosses réparations pour 211 000€, je ne vous cache pas que j'espérais que ça allait toucher l'école de la ville avec ses problèmes de toiture et sur la garderie notamment, mais j'ai vu aussi qu'il y avait le groupe scolaire ville dessous. Donc je voulais juste essayer de comprendre un petit peu aussi la nature de ces travaux.

Pour ce qui est du Budget vert, j'ai déjà pris la parole dans le cadre du ROB sur cela et je trouve très bien que vous ayez pu faire tout ce travail en amont d'une obligation qui en plus ne concerne pas la commune de Lacanau au vu de la population, et c'est vrai qu'évidemment la partie RH est sûrement la plus difficile à quantifier, surtout quand on a des agents qui ont des missions transversales. Donc je pense que ça va être de toute façon un casse-tête pour toutes les communes, et je constate que vous l'avez fait sur les dépenses de fonctionnement, ce qui en effet n'était pas encore une obligation.

M. MAS : *Si je prends la parole c'est pour exprimer comme l'an dernier mon soutien au budget communal proposé, et aussi vous féliciter et surtout l'ensemble des services pour ce Budget vert également, et cette première sur ce Budget vert. Alors si je vais voter favorablement ce budget c'est pour des raisons simples et paradigmatiques, la santé financière de notre commune est bonne, et bien que nos visions politiques puissent diverger sur certains points, je reconnais que ce budget répond à de nombreuses attentes et aux nombreux besoins des canaulais, le montant des investissements en est la preuve, et le budget d'investissement est supérieur au budget de fonctionnement, vous l'avez dit.*

Pour autant je regrette toujours le déficit de concertation pour l'élaboration du budget peut-être 2025, mais c'est un vœu pieux depuis 10 ans maintenant, parce que nous aussi ça fait 10 ans qu'on est avec vous, et malgré certaines divergences il est essentiel de mettre l'intérêt général au-dessus de nos intérêts partisans. En approuvant ce budget, je montre la volonté de travailler ensemble pour le bien-être de notre commune, et je pense également que le pacte républicain est important aujourd'hui face à tous ceux qui prônent le désordre et le chaos dans notre pays et hors des frontières. Les querelles politiciennes n'ont pas la place en sein de notre commune, et je conçois la politique comme étant une politique d'intérêt général, de projets et non d'attaque de personnes et de contradictions stériles et sans solution apportée.

Mon vote n'est pas un blanc sein pour la majorité actuelle Monsieur le Maire, excusez-moi, mais la volonté de participer et de soutenir la politique communale sur de nombreux projets. Et c'est donc en unissant nos forces, notre volonté, notre détermination et nos compétences que nous pourrons véritablement servir les canaulaises et les canaulais.

Effectivement des discours comme ça pour un opposant il n'y en a pas souvent, aujourd'hui je crois qu'effectivement nous sommes dans des configurations nationales et mondiales qui font qu'il faut plutôt prôner l'apaisement, même si nous sommes à 2 ans peut-être d'une campagne électorale de nouveau, et donc je voterai favorablement le budget.

Une seule chose m'a interpellé dans votre Budget vert, c'est l'approche négative, la partie défavorable sur le budget des dépenses de fonctionnement avec l'alimentation et les viandes bovines. Aujourd'hui on est là aussi pour soutenir nos agriculteurs, et sur votre budget c'est un point qui m'a interpellé, et je suis en contradiction, avec une politique aussi nationale du soutien de nos agriculteurs, à contrario de tout ce qui arrive de l'extérieur, de l'étranger. Donc si on ne doit être défavorable que dans cette partie-là, avec mon côté épicurien, je préfère conserver cette alimentation bovine.

Monsieur le Maire : *Sur le dernier point je vous rejoins. Mais je parle aussi quand même, avant qu'Adrien complète, on a quand même eu un beau label Bio sur nos cantines. Et ce n'est pas parce qu'on mange bio qu'on ne mange pas local et qu'on ne mange pas de la viande et qu'on ne mange pas des bonnes choses. Et puis on est quand même des gens du Sud-ouest, et dans le Sud-ouest on mange plutôt bien.*

Sur le débat, alors peut-être qu'on imaginera ensemble sur les 2 dernières années la possibilité d'associer les groupes d'opposition plus sur la préparation du budget. J'y suis plutôt favorable. Maintenant il faut y mettre une méthode. C'est vrai que ça n'a pas été le cas jusqu'à maintenant, et si vous êtes d'accord sur une méthode, moi ça ne me dérange pas du tout de vous associer parce que

tout est transparent, vous pouvez le voir aujourd'hui. La dernière séance et celle-là, à travers vos questions, vos interrogations et votre curiosité montrent que vous avez envie quand même de travailler pour cette belle ville, et vous êtes dans une posture où l'opposition devient intéressante et on est à l'écoute, et c'est plutôt bien parce qu'on a plutôt envie de l'écouter.

Je le relevais parce que je fais partie du Comité directeur de l'Association des Maires de France, et c'est un exemple tout bête, mais on écrivait au Gouvernement avec des propositions sur le logement, et les gros titres ont enfoncé Monsieur MACRON à chaque chapitre, donc ça ne donne pas envie de le lire. Donc c'est un peu le même style aujourd'hui, sauf que vous avez une attitude qui me plaît bien. Mais la démocratie doit s'exprimer dans cette salle, on doit concerter, on doit expliquer, on doit proposer, et aujourd'hui on est quand même confronté, et puis je vais vous répondre sur les recettes, mais on est confronté à finalement un tribunal administratif qui fait de la politique, des associations qui font de la politique et qui essaient de nous bloquer sur tous les projets un par un parce qu'ils ne sont pas autour de cette table, et je ne trouve pas ça très intelligent.

Je ne trouve pas ça très constructif, mais c'est ce qui arrive aujourd'hui et c'est ce qui peut nous empêcher par exemple de toucher une recette qu'on attend depuis plusieurs années. C'est celle de NACARAT où nous avons gagné en première instance et nous avons gagné en appel, avec des frais juridiques toujours importants, et on se retrouve aujourd'hui en cassation. Ça va prendre 6 mois de plus parce que je pense qu'ils ne seront pas admis, mais le rôle des associations aujourd'hui est-il d'attaquer tous les permis de construire sur du logement, sur des petits projets, sur des projets que nous avons intégrés et travaillés ? Et le juge administratif aujourd'hui finalement interprète, mais ce qu'on lui demande au juge c'est d'être légal ou pas légal. Et le débat communal sur la concertation et sur la démocratie, il doit avoir lieu là, il doit avoir lieu dans les conseils des quartiers, mais pas devant un juge et dans les réseaux sociaux.

Aujourd'hui c'est là que ça se passe. Alors ça doit les énerver encore plus que finalement je ne m'intéresse pas à ces choses-là et que je ne réponde pas, c'est le jeu de certains qui peut-être se sont fait humiliés aux dernières élections, et je ne parle pas de votre groupe, mais ça me dérange beaucoup de voir ce type de comportement. Ça nous fait perdre du temps, ça nous fait perdre de l'argent. Ça ne nous démobilise pas parce que vous connaissez un peu le style de la maison, je ne suis pas du style à baisser les bras et les élus qui m'entourent aussi, mais j'avoue que j'ai du mal à comprendre un peu le système qui prévaut en France aujourd'hui.

Donc vos propositions elles m'intéressent si vous avez ce comportement, moi ça ne me dérange pas de pouvoir mon cher Adrien trouver une méthode qui finalement ne consiste pas uniquement pour Monsieur MAS à venir en commission. On a bien compris, c'est ça ? Parce que quand on arrive en commission on fait la répétition générale du budget, et peut-être anticiper ces choses-là. Nous avons vous le savez tous un séminaire et des réunions de services, donc comment on pourrait intégrer ? Ça m'intéresse si vous avez cette mentalité de faire avancer les choses avec nous. Et je n'ai pas dit de nous rejoindre, vous êtes bien de l'opposition. Mais c'est possible, si on trouve la bonne méthode, pourquoi pas. Moi ça ne me dérange pas.

Après il va falloir libérer du temps parce qu'on y passe beaucoup de temps, parce qu'un budget à cette hauteur ça ne se prépare pas entre 2 portes sur une réunion d'un quart d'heure, donc nous y mettons bien sûr toute notre énergie.

Le problème RH que Corinne a relevé il n'y a pas trop de problèmes, on avait beaucoup travaillé sur ce volet-là, en particulier quand on avait effectué le travail sur la modernisation, mais aussi sur la posture au travail. On a beaucoup investi sur le matériel. La prime que l'on octroie cette année est aussi un signe de notre satisfaction des comportements de nos services. Mais je vous rejoins, on a toujours un peu la tête dans le pilon, on avance et on ne regarde pas toujours sur les côtés.

Donc je pense que parfois et je le fais un peu plus aujourd'hui, mais c'est vrai qu'on a toujours besoin d'observer ceux qui donnent beaucoup ou ceux qui sont mal dans leur peau ou ceux qui travaillent beaucoup. Ce sont des réflexes qu'on a aujourd'hui, c'est ce que j'ai demandé à la Directrice générale des services, mais c'est aussi le travail de Corinne, et Corinne passe beaucoup de temps avec ses équipes, et on observe au cas par cas les situations des gens. Et quand je regarde par exemple dans d'autres communes où j'étais surpris par les taux d'absentéisme, on est plutôt pas mal, on a des cas un peu spéciaux, mais finalement sur les arrêts en eux-mêmes, on est bien en-dessous de la moyenne de la strate, donc c'est plutôt assez sympa.

Vous avez souligné et je n'ai pas bien entendu Madame LEBLANC, sur le PLU vous avez cité des sommes, c'est la révision du PLU peut-être ? Les études engagées ?

***MME LEBLANC** : Non, c'était le montant de 80 000€ qui était inscrit dans le tableau des travaux, en fait c'est là-dessus que j'avais des questions.*

***Monsieur le Maire :** Des travaux par rapport à quoi ?*

***MME LEBLANC** : Justement.*

***Monsieur le Maire :** Qu'est-ce qui est écrit dans la colonne ?*

***MME LEBLANC :** C'est la page 10, et c'est là qu'on a justement l'aménagement durable de la station, la liaison douce, etc.*

***Monsieur le Maire :** Oui, le fonds CPLU.*

***Mme MOURAN, DGS :** Ce sont 5 000€ d'acquisition et 80 000€ pour la révision.*

***Monsieur le Maire :** D'accord, c'est pour ça que 80 000€ ça me parlait. On n'est pas sûr de les engager cette année parce que d'abord il va falloir acter la modification au mois de juillet, et j'espère que là on va finir à sortir de la modification du PLU et se lancer dans la révision. Mais on n'est pas surs de les consommer mais on les a inscrits au budget. Donc voilà, c'est l'acquisition du PLU. Et des acquisitions on en aura d'autres, mais plutôt dans le budget parking, c'est la délibération que je vous ai fait sortir tout à l'heure, qu'on devra réaliser normalement dans l'année. Le PLU ce sont 80 000€ d'études, mais je ne pense pas qu'on soit dans l'obligation de les dépenser cette année.*

Ensuite sur l'école, on est en plein dedans, et pour la toiture ce sont des travaux qui sont prévus, on les a cités tout à l'heure. On finit la rénovation sur les côtés, on finit la rénovation de toiture du bâtiment ancien, et ensuite on va se lancer dans la rénovation et isolation de toute l'école avec la désimperméabilisation de la cour, et on est en train de travailler sur le projet avec le futur architecte.

***MME LEBLANC :** Donc c'est bien l'école de la ville qui est concernée ?*

***Monsieur le Maire :** Oui, sauf qu'il y a des travaux d'urgence qui vont être engagés à l'océan parce qu'il y a des termites, donc c'est encore un gros billet. Donc le patrimoine il y a aussi les 2 terrains pour lesquels on a déjà délibéré, les 2 terrains à l'océan, il y en a un autre petit qui sera ajouté dans l'année, pour NACARAT on ne sait pas si on va réaliser, pour Gironde Habitat on signe la semaine prochaine 480 000€ les terrains qui sont autour de la Maison de retraite pour 42 logements. PRS, logements intermédiaires, logements PLAI, et ensuite il y a une autre recette, c'est le petit terrain qui à l'entrée de l'opération qui est Avenue de la Côte d'argent, et ce sont aussi 200 000 euros et quelques.*

Donc le volume de toutes ces ventes dépasse 2,7 millions d'euros, mais la mauvaise nouvelle de NACARAT on devra peut-être la glisser dans l'année, donc ça aussi c'est une gymnastique, il ne faut jamais mettre le montant maximum. Si on le réalise tant mieux mais on a eu raison d'être prudents. Tu veux compléter Adrien ?

***M. DEBEVER :** Effectivement Madame LEBLANC pour le cas très spécifiques des risques psychosociaux, en fait c'est une obligation, ce n'est pas quelque chose qui s'inscrit dans une réponse à une problématique. Et comme l'a évoqué Monsieur le Maire, on est sur des taux d'absentéisme et autres qui sont très bons. Donc c'est un élément obligatoire.*

Sur les cessions, Monsieur le Maire l'a évoqué, il y a entre autres NACARAT dans ces 2,7 millions d'euros, alors c'est tout frais encore ce recours de dernière minute, et on verra comment on ajuste le budget sur la fin d'année, et éventuellement on fera légèrement glisser certains investissements sur le début 2025 s'il y a besoin. Voilà, c'est la conséquence des gens qui effectivement sont dans cette démarche de tout ralentir, et la conséquence c'est ça, c'est qu'ils ralentissent les investissements aussi pour l'intérêt général.

Et ça fait le lien d'ailleurs avec la hauteur de vue dont a fait preuve Monsieur MAS, et on peut le saluer, effectivement je crois que l'époque a besoin de cette hauteur de vue et donc merci pour ces mots. Et quant à la viande bovine, moi c'est pareil, je ne suis pas spécialement à un ayatollah du tofu ou je ne sais quoi, donc la viande c'est très bon, après c'est ce qui confirme d'ailleurs qu'on ne fait pas ce qu'on veut dans ce Budget vert, ce sont les normes I4CE qui sont effectivement pensées par des gens peut-être moins consommateurs de viande que nous, mais voilà, on connaît les débats sur l'impact de la viande et des bovins surtout sur le climat. Tout est une question de proportion, comme toujours dans la crise, n'est-ce pas ?

***Monsieur le Maire** : Notre problème dans la majorité c'est qu'on aime à la fois le salé et le sucré. Alors on va essayer de construire un pacte républicain canaulais.*

***MME LEBLANC** : Une dernière question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est ce domaine public dans les opérations de travaux, qu'est-ce qu'il y a derrière ? Je sais que vous avez cité des rues tout à l'heure.*

***M. DEBEVER** : C'est dans le rapport, je ne vais pas vous les reciter, vous les avez aussi normalement,*

***MME LEBLANC** : Là c'est la 4ème ligne.*

***Monsieur le Maire** : 850 000€ dans le domaine public.*

***M. DEBEVER** : Je vous ai donné quelques exemples dans la liste, après je peux les réciter mais c'est écrit.*

***MME LEBLANC** : Ce n'est pas le souci, c'est le détail.*

***M. DEBEVER** : Ce sont des exemples en fait du tableau que vous avez au-dessus. Ce sont des exemples qui illustrent en fait une partie du tableau. Évidemment je ne vous ai pas détaillé plus de 13 millions d'euros d'investissements.*

***MME LEBLANC** : Mais 850 000€ de domaine public, je voudrais savoir ce qu'il y a derrière.*

***Monsieur le Maire** : Vous aurez le détail la prochaine fois mais c'est à peu près le même montant sur de la voirie neuve et de l'entretien de voirie. Et ce qui nous pénalise beaucoup sur le budget 2024 et 2025, c'est qu'on va faire moitié-moitié, puisqu'on va démarrer après l'été, on va essayer de le faire au mois de septembre, c'est la voirie de CARBONEX que l'on refait intégralement pour le passage des camions, donc il faut la calibrer comme il faut pour ce passage et derrière quand ils auront réalisé là 2ème partie d'usine, ils viendront et ils participeront au financement de cette voirie. Pour l'instant nous devons la financer parce qu'aujourd'hui il y a des difficultés pour eux et pour tous ceux qui passent par cette route, donc il faut qu'on y aille et qu'on y aille fort, et ça coûte 800 000€.*

***MME LEBLANC** : Alors je vais être pointilleuse mais juste au-dessus il y a reconstruction de voirie, donc en fait les reconstructions c'est l'ancien qu'on réhabilite et le domaine public c'est l'entretien.*

***M. DEBEVER** : Le domaine public ce n'est pas que de la voirie, vous pouvez avoir beaucoup d'autres choses. Ça peut être par exemple une place, ça peut être des arbres qui sont plantés. On est sur une trentaine de lignes budgétaires.*

***Monsieur le Maire** : Si on arrive à trouver un pacte républicain canaulais, vous participerez au budget au séminaire, et vous aurez tous les détails de la somme.*

***M. DEBEVER** : Vous avez une trentaine de lignes budgétaires qui vont de près de 8 000€ jusqu'à 100 000€. Vous comprenez bien que si je vous présentais un exhaustif, là pour le coup le match est complètement raté pour tout le monde.*

***MME LEBLANC** : Mais comme on distingue les gros chantiers je veux dire, après qu'est-ce qu'on met sur les grosses enveloppes comme ça ? Ce sont des montants qui interrogent, c'est pour ça. Merci.*

***Monsieur le Maire** : Nous terminons ce débat sur le budget. Donc je vais vous demander de passer au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOPTE, au niveau de vote par chapitre, le budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping », « forêt », « La Cousteyre 3 » tels que proposés en annexes.

Délibération adoptée.

POUR : 24 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS et Mme Lydia LESCOMBES.

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL10042024-08 : Vote des taux de fiscalité directe 2024

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

La fixation des taux de fiscalité directe locale relève du Conseil Municipal.

Le budget primitif a été construit de manière à ce que l'équilibre ne nécessite pas d'augmentation des taux de fiscalité.

A partir de l'état 1259 adressé par les services fiscaux, on peut estimer le produit fiscal en fonction des taux décidés par le Conseil Municipal.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2024.

	Bases d'imposition prévisionnelle 2023	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	20 477 000 €	37,20 %	7 617 444 €
Taxe foncière (non bâti)	391 800 €	30,01 %	117 579 €
Taxe d'habitation (résidence secondaires et logements vacants)	19 046 000 €	10,90 %	2 076 014 €
Produit attendu avant effet du coefficient correcteur			**9 911 037 €**
Effet du coefficient correcteur			-2 272 956 €
TOTAL produit de taxes foncières et taxes d'habitation			**7 296 173 €**

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 3 avril 2024,

M. DEBEVER : *Pas de surprise comme je vous le disais tout à l'heure. Pour la 8ème année consécutive nous ne toucherons pas au taux de la fiscalité locale qui reste donc stable par rapport à l'année dernière. Rien de plus à ajouter.*

Monsieur le Maire : *Des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,20 %.

ARTICLE 2

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 30,01 %.

ARTICLE 3

FIXE le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants à 10,90 %.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

N° DL10042024-09 : Création d'une autorisation de programme relative à la rénovation de l'éclairage public et à l'enfouissement des réseaux

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les autorisations de programmes constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles dérogent au principe d'annualité du budget en permettant à l'assemblée délibérante d'inscrire, pour une durée déterminée, la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération.

En plus de la simplification comptable, ce dispositif permet une gestion plus performante des projets, certaines opérations étant, par nature, pluriannuelles. En particulier, cela permet :

- de poursuivre les travaux en début d'année avant le vote du budget
- de planifier au mieux les travaux et la charge de travail technique,
- de monter des marchés publics plus conséquents et donc plus performants.

Il apparait pertinent de créer une autorisation de programme regroupant les opérations de rénovation d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux.

En effet, la municipalité fait réaliser chaque année des travaux visant à rénover et améliorer la performance de l'éclairage public. Le programme se planifie sur plusieurs années pour plus d'efficacité et de pertinence.

Il en est de même des travaux d'enfouissement de réseaux. Lorsqu'une opportunité se présente, comme la réfection d'une voirie, les réseaux câblés aériens sont enfouis sous terre. Cela améliore le cadre de vie des canaulais et nous préserve des ruptures en cas de phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes).

Les crédits proposés pour cette autorisation se répartissent sur 3 années, comme suit :

2024	2025	2026	TOTAL
516 000 €	365 000 €	365 000 €	**1 246 000 € TTC**

Cette AP/CP figurera dans l'opération 2024-003 « rénovation éclairage public et enfouissement de réseaux » qu'il convient de créer en tant qu'opération d'équipement budgétaire et niveau de vote.

Le tableau joint en annexe récapitule l'ensemble des AP/CP du budget principal et des budgets annexes (sans modification depuis le Conseil Municipal du 31 janvier 2024), ainsi que la création de cette AP.

VU l'article 2311-3 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission finances, ressources humaines et marchés publics du 3 avril 2024,

M. DEBEVER *: On continue cette mise en place progressive, vous le savez on l'a déjà évoqué plusieurs fois, avec ce qu'on appelle les AP/CP, dès qu'on est face à des investissements qui sont récurrents et qui s'étalent sur plusieurs années, c'est beaucoup plus simple à piloter et vous avez pu le constater d'ailleurs.*

Donc là on intègre une nouvelle AP/CP qui va concerner le cas plus spécifique de tout ce qui concerne les rénovations de l'éclairage public, et enfouissement des réseaux, et on vous a mis dans la délibération les 3 premières années qui sont touchées par cette autorisation de programme avec chaque crédit de paiement pour chaque année, avec dès 2024 plus de 500 000€.

***Monsieur le Maire** : Le relampage est terminé, et puis on a changé 4 000 points lumineux de la ville, tout est en LED, donc aujourd'hui on râle un peu parce que ceux qui ne l'ont pas fait ont obtenu des Fonds verts, donc ils se sont tous précipités et au final il y en avait tellement que finalement c'était 10% de la somme donc ils ont abandonné leurs investissements, ou en tout cas ils les ont stoppés.*

Donc on a tout relampé. Vous avez vu que sur l'Avenue du lac il reste encore 4 fils et on a effacé la 2ème tranche, et on se lance sur le Moutchic j'espère un peu avant l'été ou après l'été pour qu'on puisse attaquer le plan-plage avec des réseaux effacés, et ces AP/CP finalement nous permettent de basculer d'une année sur l'autre beaucoup plus simplement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

CREE une AP/CP « rénovation éclairage public et enfouissement de réseaux » et

VALIDE le montant global et la répartition des crédits de paiements tels que détaillés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

N° DL10042024-10 : Modification des tarifs du service public de l'eau potable et l'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Pour améliorer et maintenir ses systèmes de production et de distribution de l'eau potable ainsi que son système de collecte et de traitement des eaux usées, la ville dispose d'un programme pluriannuel d'investissement jusqu'en 2027.

La modernisation des réseaux de distribution d'eau potable (réduction des pertes) et des réseaux de collecte des eaux usées (lutte contre l'infiltration des eaux de nappes) captent l'essentiel des besoins de financement sur les prochaines années. Pour autant, dans le même temps, la consommation d'eau stagne malgré une croissance du nombre d'abonné. Cet effet est en lien direct avec les politiques d'incitation à une modération des consommations.

Pour permettre à la ville de poursuivre ces efforts d'investissements, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter les parties fixes (abonnement) et les parts variables (consommation) des tarifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

	2023	2024
Eau potable part fixe	6,05 € HT	6,3525 € HT (+5%)
Eau potable part variable	0,5360 € HT	0,5628 € HT (+5%)
Assainissement collectif part fixe	30,43 € HT	31,343 €HT (+3%)

Assainissement collectif part variable	0,2846 € HT	0,3387 € HT (+19%)

La part de la ville sur le montant de la facture évoluera de 13,75 € TTC pour un volume consommé annuel de 120 m³/an (consommation moyenne d'une famille de 4 personnes).

Ces nouveaux tarifs permettront un produit supplémentaire sur les budgets eau et assainissement de respectivement 5% et 10%.

Il est rappelé que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2021 (hormis l'augmentation de 3% sur le seul tarif de part variable de l'assainissement en 2023). L'inflation cumulée sur cette période sur les charges et travaux s'élève à 10,3% (source IPC INSEE 2024).

Il vous est proposé d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er mai 2024.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 3 avril 2024,

M. DEBEVER : *Ça reprend ce que je vous ai évoqué au moment du budget sur ces 2 budgets annexes. Pour ce qui est de l'eau, sur la part fixe et la part variable une augmentation de 5%, et pour l'assainissement l'abonnement sera concerné donc à 3% d'augmentation et la part variable à + 19%. On a fait des simulations bien sûr pour se rendre compte de ce que ça représentait en valeur réelle, et donc on serait sur une augmentation à peu près de 13,75€ euros pour à peu près 120 m3 de consommé par an, c'est-à-dire à peu près la consommation d'une famille de 4 personnes. Donc on voit qu'on est quand même sur des montants très modestes.*

Monsieur le Maire *: Rappeler en précisant peut-être ce que je disais tout à l'heure, on va attendre aussi même si on commence à connaître quelques chiffres, ce sont 11 millions d'euros qui sont dépensés par l'État, mais c'est surtout le Bassin d'Arcachon qui va en bénéficier, nos syndicats aussi, mais la plus grosse somme et là on ne la connaît pas encore mais on a quelques idées, c'est l'Agence de l'eau, c'est ce que vous avez à la dernière ligne de votre facture. On se demande toujours ce que c'est, et ils nous accompagnent partout, sur tous nos projets. C'est le premier financeur quand on rature, quand on fait une chose, et là le Préfet a mobilisé l'Agence de l'eau et le Président de la Région, puisque c'est le Président de la Région qui a initié avec le Préfet la dernière réunion, et des montants très importants ont été évoqués pour que l'Agence de l'eau aie une véritable puissance financière.*

Donc on aura le pourcentage de financement au mois de juillet, et on saura ce que l'État fait. On va construire nos tableaux et on va dire si ça on peut le faire parce qu'il y a 40% de l'Agence de l'eau, ça on peut faire parce qu'il y a 60%. Et pour la première fois, puisque normalement l'Agence de l'eau ne finance pas l'assainissement, ils l'avaient fait sur le PR parce que j'essaie toujours en fin d'année d'aller chercher des institutions qui n'ont pas consommé, donc ils nous avaient beaucoup aidés et on avait reçu 1 million d'euros sur le PR, mais cette fois si on est bons, parce qu'on a réfléchi et parce qu'on a beaucoup travaillé à la fois au SIAEBVELG mais aussi avec la police municipale du lac, nos services, nos centres techniques, tout est prêt pour que l'État flèche ces investissements, que l'Agence de l'eau les flèche et qu'on puisse équilibrer notre budget. Et plus on aura de subventions, plus on ira fort sur les investissements.

D'autres questions sur cette augmentation ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

FIXE le tarif de la part fixe communale du service public de l'eau potable à 6,3525 € HT/m³.

ARTICLE 2

FIXE le tarif de la part variable communale du prix du service public de l'eau potable à 0,5628 € HT/m³.

ARTICLE 3

FIXE le tarif de la part fixe communale du service public d'assainissement collectif à 31,343 € HT/m³.

ARTICLE 4

FIXE le tarif de la part fixe variable du service public d'assainissement collectif à 0,3387 € HT/m³.

ARTICLE 5

CHARGE le délégataire du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif d'exécuter cette décision à compter du 1er mai 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

N° DL10042024-11 : Convention particulière avec l'Office National de la Forêt pour la gestion des dunes communales - année n°2 - 2024

Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE

L'an dernier, la commune de Lacanau et l'Office National des Forêts (ONF) ont renouvelé leur convention-cadre triennale pour la gestion des dunes communales du front de mer de Lacanau.

Chaque année, une convention particulière vient préciser les actions spécifiques utiles à la gestion des dunes communales exposées à l'érosion côtière que la Ville Lacanau et l'ONF souhaitent conduire sur l'année en cours, ainsi que les conditions de réalisation.

Le partenariat avec l'ONF pour l'année 2024 concernent la dépose de 500 ml de géotextile au printemps, la couverture dense en plain par branchage d'essences locales, la plantation d'oyat, la fourniture et pose de géotextile sur ganivelles y compris l'entretien au cours de l'hiver. Ces travaux dunaires s'élèvent à 10 105,92€ HT. Ils sont inscrits dans la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) 2023-2030 déclinée en plan d'actions et de financement 2023-2024 et sont de ce fait financés à hauteur de 60% par les partenaires.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 341-1 et suivants, L. 322-1 et suivants,

VU le Code Forestier et notamment ses articles L. 221-2, L. 221-4, L. 221-6, D. 221-2, D. 221-4, L. 121-4,

VU la Stratégie Régionale de Gestion de la Bande Côtière décrivant les règles de gestion durable des littoraux de la région Nouvelle Aquitaine, en accord avec les grands principes de la stratégie nationale,

VU le programme opérationnel de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de Lacanau adopté en novembre 2022, déclinant ces règles régionales dans les scénarios de préservation et d'aménagement durable du littoral,

VU le Contrat d'Objectif et de Performance entre l'Etat, l'ONF et la Fédération Nationale des Communes Forestières pour la période 2016-2020, qui réaffirme les missions d'intérêt général confiées à l'ONF pour la prévention des risques naturels littoraux et l'entretien des dunes,

VU le rôle de protection de l'environnement et des espaces naturels sensibles du littoral aquitain que jouxtent les terrains domaniaux relevant du régime forestier, placés sous la gestion de l'ONF,

VU la politique initiée par la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), de développement touristique équilibré, respectueux de la protection des espaces naturels littoraux et des actions du GIP Littoral, visant à faciliter une gestion intégrée du littoral aquitain,

VU l'implication de l'ONF en tant qu'opérateur technique avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) dans le projet régional qu'est l'Observatoire de la Côte de Nouvelle-Aquitaine,

VU la politique de la commune de Lacanau visant à définir un projet littoral territorial qui permette à la fois de mieux accueillir les visiteurs, de restaurer et de protéger ces espaces naturels à haute valeur patrimoniale, et participant à l'aménagement durable de la station,

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 2 avril 2024,

CONSIDERANT qu'il convient pour la Ville de Lacanau et l'ONF d'agir de concert dans le but de réduire les risques littoraux sur leurs systèmes dunaires et notamment par le contrôle de l'érosion éolienne et la protection des milieux naturels par le guidage du public,

CONSIDERANT que cette gestion s'inscrit dans un cadre d'actions d'utilité publique formalisé dans le programme opérationnel de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière 2023-2030 de Lacanau.

CONSIDERANT la nécessité de définir une convention particulière fixant les actions et modalités de réalisation de la convention cadre triennale pour l'année n°2 de sa mise en œuvre,

***M. CAZENAVE** : Bonsoir. C'est une délibération habituelle tous les ans, c'est la convention qui nous lie avec l'ONF pour l'entretien de la dune à l'arrière de l'ouvrage. Cette année la convention s'établit sur un devis de 12 200 € TTC pour tout ce qui concerne la couverture, la pose de filets coco au niveau de l'arrière de l'ouvrage, sur la partie centrale de la commune.*

***Monsieur le Maire :** Merci Hervé. Tu es toujours plein d'humilité, tu aurais pu argumenter le travail qui est fait en ce moment. Alors je salue ta présence sur le terrain, et tout le monde le sait parce que tout le monde te voit, mais aussi le fait que tu es impliqué sur tous les dossiers, mais il est quand même de notre devoir aujourd'hui d'annoncer qu'on est attaqué par l'eau douce mais aussi par l'eau salée, et même si l'hiver a laissé Lacanau plus tranquille que d'autres communes où la situation devient catastrophique, hier sur la marée de 6h et la marée du soir, on a quand même perdu 60 cm de sable sur la plage centrale.*

Donc c'est une année un peu compliquée, même si c'est beaucoup moins compliqué que pour les autres communes. Alors là aussi il faut qu'on avance et qu'on avance vite, et j'espère qu'on aura l'occasion de construire le prochain ouvrage à l'horizon 2028. Normalement le travail devrait être fait, j'espère qu'il sera validé parce qu'aujourd'hui en même temps que les travaux du Comité national Trait de côte, en parallèle sont en train de se dessiner les contours de la stratégie nationale de la gestion intégrée du trait de côte. On milite bien sûr pour que cette stratégie elle ne soit pas à notre décharge, parce que si on nous donne des financements pour construire l'ouvrage et que la stratégie nationale nous empêche de le faire, vous avez bien compris.

Donc il faut être partout, ce n'est pas toujours reposant. On siège, on fait beaucoup de kilomètres, je suis beaucoup dans le train, mais si on n'est pas autour de la table politique, on n'a pas le droit. Et on sait très bien aujourd'hui qu'on est quand même la commune qui aujourd'hui sert de référentiel.

Sur la délibération, y a-t-il des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

ADOPTE la convention particulière pour l'année 2024

ARTICLE 2

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention particulière pour l'année 2024, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes dans le cadre du plan d'actions de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de Lacanau.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

N° DL10042024-12 : Adhésion à l'Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc (AMAF Médoc)

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

Par courrier du 31 mars 2024, l'association AMAF Médoc sollicite la commune de Lacanau pour adhérer au tarif de 60 € (propriétaire forestier > 100 ha).

L'association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des landes girondines du Médoc pour ce qui concerne l'air, la biodiversité et l'eau de la forêt, et plus généralement l'ensemble des éléments naturels ou anthropiques susceptibles d'interagir directement ou indirectement sur la forêt.

Elle œuvre sur le territoire avec comme objectifs principaux :

- De surveiller, quantifier et partager l'état environnemental des principaux milieux tels qu'ils sont perçus par les acteurs économiques.
- De permettre une exploitation pérenne des ressources du territoire, dans le respect des écosystèmes naturels et dans le cadre de modèles économiques viables.
- D'intervenir avec tous les moyens possibles, en priorité la concertation, auprès des parties prenantes, notamment lors de l'élaboration de grands projets susceptibles d'impacter durablement les milieux (infrastructures routières, aéroportuaires, aménagements structurants ruraux ou urbains, stockage souterrains, captage d'eau, extractions diverses).
- Si besoin de formuler des propositions alternatives complémentaires.

L'association a notamment constitué un comité de vigilance pour faire un état initial du niveau de la nappe plio-quaternaire du Pin maritime en relation avec l'état sanitaire pour pouvoir démontrer l'influence de champs captants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29,

L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Lacanau d'adhérer à l'AMAF Médoc ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 3 avril 2024 ;

MME BACQUEY *: Bonsoir à tous. [lecture de la délibération]*

Monsieur le Maire *: Merci Madame BACQUEY. Je vais faire quand même quelques précisions, c'est important sur cette délibération. Adhérer et soutenir l'activité forestière c'est une bonne chose, être d'accord à 100% avec eux sur tous les sujets, ce n'est pas le but. Quand vous faites partie d'une association, vous avez bien sûr des statuts et des activités, mais vous n'êtes pas toujours d'accord avec le Bureau ou le Président de l'association. Ce n'est pas donné un blanc sein à l'AMAF, mais soutenir*

l'activité forestière, c'est normal qu'on le fasse, parce que je préside aussi un comité qui s'appelle l'Observatoire avec Henri SABAROT, tous les 2, et nous sommes un peu le tampon entre Bordeaux Métropole justement et les sylviculteurs, et tous ceux qui sont inquiets de l'apparition de ces champs captants dans le Médoc.

Alors je dis toujours, on dit 10 millions de mètres cubes de prélèvement, tout le monde fait des gros yeux, il faut savoir que l'on a rejeté aujourd'hui presqu'un milliard de mètres cubes dans le bassin d'Arcachon d'eau douce, donc c'est vrai que quand on fait ce comparatif on peut se poser des questions. On doit aussi travailler sur d'autres ressources en eau dans le futur, et je pense que la Métropole l'a bien compris, mais l'AMAF à fait faire une étude de solution captants, l'étude de Bordeaux Métropole qui est faite par le SIAEBVELG et ses équipes, et les partenariats qui les accompagnent aujourd'hui ne disent pas la même chose.

Donc il y a un expert qui est arrivé du Canada, qui s'appelle Monsieur René THERRIEN, qui est scientifique, que nous avons eu déjà 2 fois en visioconférence et qui sera sur le territoire au mois de mai, il va être celui que l'on a trouvé pour essayer d'apaiser les choses et de pouvoir faire un diagnostic et 2 études qui ont été réalisées sur le territoire pour les champs captants, et nous avec Henri on est ceux qui animent cet observatoire pour donner dans le futur un avis sur ce projet. Et nous aurons à le donner, même si ce n'est qu'un avis simple au sein de la commission locale de l'eau au syndicat que je préside, mais aussi le PNR, le Parc naturel régional, aura à donner un avis. Et vous vous doutez bien qu'on ne va pas donner un blanc sein non plus à Bordeaux Métropole. On va préserver notre intérêt et l'intérêt des sylviculteurs.

Mais imaginons par exemple que Bordeaux Métropole qui va capter dans cette nappe ou nous nous avons nos saints forages, si un jour nos forages tournent dans le vide, et qu'on nous dit c'est la région qui vous l'a pris, vous vous doutez bien qu'on veut prendre des garanties aussi. Donc on a encore un long travail. On a repoussé un peu l'agenda et donc on va attendre patiemment le mois de mai et le mois de juillet pour avoir le résultat de l'étude de René THERRIEN, mais il était important quand même d'adhérer aujourd'hui à cette activité forestière, à cette association, qui plutôt gérée par des gens qui sont sensés, mais qui ont une étude entre les mains qui dit peut-être un peu le contraire de ce que dit la Métropole.

Donc je crois qu'il y a peut-être d'autres expérimentations à mener, et c'est ce que j'ai demandé, puisqu'il y a un litige justement sur l'expérimentation qui a été faite sur un forage expérimental. Donc il faut absolument qu'on regarde attentivement ce sujet, parce que c'est un sujet d'avenir l'eau. On doit faire preuve aussi de solidarité, l'eau est une ressource qui se partage, mais vous comprenez qu'on ne peut pas faire n'importe quoi sur ces territoires et que la nappe superficielle soit impactée, que notre massif soit en mauvaise santé, que nos cultures aussi, et que la vie de nos habitants soit impactée par les champs captants.

Je ne suis pas un technicien, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, mais je crois quand même qu'il fallait faire un geste et pouvoir adhérer à cette association pour le maintien de l'activité forestière du Médoc. Voilà l'explication que je voulais donner. Des commentaires à faire sur cette délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE d'adhérer à l'AMAF Médoc pour l'année 2024 pour un montant de cotisation 2024 fixé à 60 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

N° DL10042024-13 : Convention d'objectifs avec l'association Lacanau Surf Club

Rapporteur : Madame Sylvie LAVERGNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques selon lequel « *l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €* » ;

CONSIDERANT que la commune de Lacanau soutient l'action de l'association *Lacanau Surf Club* dans le cadre du Lacanau Pro ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer par convention les modalités dudit soutien et les missions corrélatives de l'association *Lacanau Surf Club* dans le cadre du Lacanau Pro ;

CONSIDERANT que la précédente convention entre l'association et la Ville de Lacanau est arrivée à échéance ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle convention avec l'association *Lacanau Surf Club* dans le cadre du Lacanau Pro ;

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 03/04/2024

MME LAVERGNE *: Bonsoir. Je vous présente 2 conventions d'objectifs entre la ville de Lacanau et 2 associations sportives, puisque le montant de ces 2 subventions est supérieur à 23 000€. La première convention d'objectif est avec le Lacanau Surf club dans le cadre de l'événement Lacanau Pro d'une dimension internationale, la subvention s'élève à 45 000€, donc le Conseil municipal est invité à délibérer sur cette convention.*

Monsieur le Maire *: Pas d'augmentation, celle-là vous avez l'habitude de la voir passer mais pas la seconde. Là on est toujours sur le même montant, vous savez que c'est Cote Ouest qui organise et c'est le Surf Club qui est financé et qui reçoit les subventions des partenaires, la Ville mais aussi du Département et de la Région. Alors le Département ne disparaît pas de toutes les contributions financières, mais on va essayer de faire avec, et ça devient un peu compliqué. Des commentaires sur cette convention ?*

MME LEBLANC *: C'est juste qu'il y a une petite erreur matérielle, il est écrit que cette subvention sera inscrite au budget de la ville 2023. Donc tant qu'à faire.*

Monsieur le Maire *: Oui, c'est toujours la même somme mais on rectifie cette petite erreur. On voit qu'il y a qui suivent. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec l'association Lacanau Surf Club, dans le cadre du Lacanau Pro, ci-annexée pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 2024.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON,

Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

N° DL10042024-14 : Convention d'objectifs avec l'association LACANAU OCEHAND

Rapporteur : Madame Sylvie LAVERGNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques selon lequel « *l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €* » ;

CONSIDERANT que la commune de Lacanau soutient l'action de l'association Lacanau Océhand dans le cadre du Lacanau Beach Handball Xpérience.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer par convention les modalités dudit soutien et les missions corrélatives de l'association Lacanau Océhand dans le cadre du Lacanau Beach Handball Xpérience.

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 03 avril 2024.

MME LAVERGNE : *La deuxième convention d'objectifs concerne l'association Lacanau OCEHAND pour l'évènement Lacanau Beach Handball Xperience. C'est la 4ème édition je crois. C'est une édition qui monte en gamme puisque Lacanau OCEHAND avait candidaté pour recevoir les finales de ce tournoi européen et c'est elle qui a été choisie par la Fédération européenne de Handball. Donc nous accordons une subvention de 25 000€ pour cette année dans le cadre de ces finales du LBHX.*

Monsieur le Maire *: Un hommage quand même à cette association qui fédère beaucoup de bénévoles et je sais que Sylvie tu ne pourras pas y aller tu seras à Bercy pour la finale de l'équipe de France. Ça me démange mais je ne peux pas, j'avais promis, j'avais promis. Donc le club va en final à Bercy. Il y aura toutes les finales nationales et ça finit par la finale du championnat de la Coupe Nantes-PSG à Bercy, ça va être un moment tout à fait extraordinaire et Lacanau sera représenté à Bercy pour ces finales nationales.*

Revenir sur l'événement avec l'organisation de la compétition européenne. Il est compliqué quand même le cahier des charges, on a vu ça à Paris quand on est allés à la Maison du Hand rencontrer le Président et l'entraîneur des féminines qui seront sur le site au mois de juin. Donc on va recevoir ces gens sympathiques qui viendront nous visiter.

MME LAVERGNE *: Le site de Lacanau est une référence maintenant dans le Beach handball international, et donc une convention a été signée entre la Fédération et le Club de Lacanau-Océan.*

Monsieur le Maire *: Tu as raison de le préciser. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec l'association Lacanau Océhand dans le cadre du Lacanau Beach Handball Xpérience, ci-annexée pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 2024.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

N° DL10042024-15 : Subventions aux associations 2024

Rapporteur : Monsieur Cyrille RENELEAU

Les demandes de subvention des associations locales portent d'une part sur l'exercice de leurs activités tout au long de l'année, et, d'autre part, sur l'organisation d'événements particuliers.

Elles ont fourni les éléments nécessaires à l'étude de leurs demandes à savoir leurs comptes, bilans d'activités, présentations des projets, budgets prévisionnels engagements en matière de développement durable.

Après analyse de tous ces éléments, la municipalité propose d'attribuer pour cette année les subventions détaillées dans le tableau joint.

Le choix a été fait de soutenir de nouvelles associations dans leur fonctionnement annuel mais aussi d'augmenter l'aide à l'animation de notre ville au travers de manifestations diverses.

Cela se traduit cette année par l'augmentation de 25% de l'enveloppe consacrée à ces subventions, pour un total de 190 560 € en fonctionnement (compte 6574).

Les aides à l'investissement (compte 2042) proposées totalisent 66 600 €.

Les subventions à caractère événementiel sont conditionnées à la réalisation des événements auxquels elles se rapportent. Elles seront versées après transmission par les associations des factures justifiant des dépenses liées à la manifestation.

Un acompte pourra éventuellement être versé avant la manifestation après étude des requêtes au cas par cas.

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 3 avril 2024.

M. RENELEAU : *Bonsoir à tous. [lecture de la délibération]*

Monsieur le Maire *: Merci Monsieur RENELEAU. Juste préciser qu'on fait un Budget vert, et il y a aussi dans l'analyse de ces attributions de subventions une partie verte aussi. Donc je le dis sans gêne et avec sympathie, il va falloir qu'on rencontre certains acteurs associatifs pour qu'on revoit certaines pratiques. Mais il faut le faire parce qu'en réunissant les gens et en se mettant autour de la table, on trouvera des solutions, mais j'ai parfois des tremblements. Donc il faut absolument qu'on le fasse et qu'on discute intelligemment de la suite sur certaines manifestations.*

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

DECIDE d'allouer les subventions 2024 aux associations, telles que déclinées suivant le document ci-annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 25 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie

LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

Mme Corinne FRITSCH, ne participe pas au vote

N° DL10042024-16 : Convention d'objectifs avec l'association 001

Rapporteur : Monsieur Cyrille RENELEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 Juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques selon lequel « *l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €* » ;

CONSIDERANT que la commune de Lacanau soutient l'action de l'association *001* ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer par convention les modalités dudit soutien et les missions corrélatives de l'association *001* ;

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines du 03/04/2024 ;

M. RENELEAU *: Alors cette convention est la même que celle que Madame LAVERGNE a présentée. L'association 001 de la Java, la Maison du commandant, un engagement avait été pris par la municipalité dans le soutien de leur projet dans l'accompagnement sur l'investissement de 2 fois 50 000€, une fois l'année dernière, une fois cette année. Donc cette année c'est pour la 2ème partie des 50 000€ qui leur serviront à entamer les travaux. Le permis de construire a été déposé et les travaux devraient normalement commencer au mois de septembre pour une ouverture en avril 2025. Donc vous êtes appelés à délibérer pour approuver les termes de la convention d'objectif et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.*

Monsieur le Maire *: Alors pour commencer les travaux, peut-être que ce n'est pas la principale chose mais ça a déclenché la participation de tous les partenaires, Région, Département et PNR. Et à ce moment-là, ils se retrouvent avec des montants de subventions très importants et les travaux à hauteur d'un peu plus d'1 million d'euros. Donc ce sont plutôt des gens qui ont la lumière, ils sont plutôt sympas, ils font partie d'une classe d'âge pleine de force et d'ambition pour cette belle commune, ils nous accompagnent et ils traduisent à travers leur activité associative la dynamique aujourd'hui qu'on a su insuffler et voulue.*

Donc ce sont des gens qui ont des qualités, et de savoir légitimiser ces qualités de ce gens-là qui se sont installés sur notre belle commune, c'est important et il y aura peut-être d'autres acteurs qui s'installeront sur le site d'ici quelque temps mais ça sera la surprise. Y a-t-il des questions sur cette convention ?

M. MAS *: Pas de question mais justement ce que vous venez de dire, c'est qu'en faisant ces conventions, on aide à coconstruire et à cofinancer ces projets, parce qu'effectivement pas plus tard qu'hier j'étais au Comité de programmation des fonds leaders qui eux ont aussi été chercher des fonds leaders sur un projet de quasiment 500 000€, entre des subventions Mairie, Région, Leader et autofinancement ou financement bancaire, donc c'est vrai que ça permet d'enclencher une dynamique pour aller chercher des financements publics, ou pas.*

Monsieur le Maire *: Merci pour ce commentaire. Je vais plus loin, j'essaie de faire la même chose et ce n'est pas toujours simple en Communauté de Communes où il suffit juste parfois d'amorcer la pompe pour que ça déclenche une participation. Les partenaires regardent toujours si la collectivité locale ou intercommunale a montré l'exemple et si elle est autour du projet.*

Mais regardez ce qu'on a fait aussi pour KAHE, aujourd'hui qui a signé des marchés avec Zodiac, qui a signé des marchés avec Décathlon. C'est une entreprise qu'on avait installée sur la Meule, on avait attrapé le bâtiment, on les amène au départ avec un petit loyer, on avait senti dans leur présentation

dans cette salle il y a 3 ou 4 ans qu'on avait des gens qui avaient un projet incroyable. Aujourd'hui c'est parti, et j'espère qu'ils migreront sur Garriga par la suite et qu'ils pourront développer ces activités autour de la glisse et du cycle. Des votes contre ? Des abstentions ?

Nous allons nous quitter. Je vous souhaite un excellent printemps. Je vous remercie et bonne soirée.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec l'association 001 ci-annexée.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBES et Mme Hélène LEBLANC

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance
Corinne FRITSCH

Le Maire
Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)